

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



L'artisanat régional,
le cadeau original

FRANÇOIS AUBRY
www.francois-aubry.ch
079 647 81 06 – info@francois-aubry.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

FC SAINT-IMIER

Le Petit Nouvel An aura lieu à Pâques

Le coronavirus aura finalement eu raison de la date habituelle du spectacle Saintimania. Le rendez-vous annuel du FC Saint-Imier, normalement fixé au dernier week-end de janvier, n'aura pas lieu pour fêter la nouvelle année, mais la troupe ainsi que les Manif's espèrent pouvoir célébrer Pâques... Ou l'Ascension... Ou peut-être Pentecôte!

La troupe devait revenir en janvier 2021 pour présenter un spectacle sous forme de best of qui permettait d'assister aux meilleurs moments de la revue. Conscient de la situation sanitaire compliquée, le comité d'organisation du Petit Nouvel An du FC Saint-Imier avait prévu une audience réduite, de plus grandes distances entre les spectateurs et un service à table.

Au bal masqué ohé ohé

Tout partait pourtant bien en septembre quand la troupe donnait le traditionnel coup d'envoi de ses répétitions. C'était sans compter sur la deuxième vague de coronavirus et ses nouvelles mesures de sécurité. 2020, au niveau du calendrier chinois, on pensait tous que c'était l'année du rat et finalement ça aura été celle du pangolin.



Représentation allégorique de l'état mental de la population après cette année 2020, photo: © Olivier Trummer (colorisé)

limiter les présences aux répétitions à 10 personnes et s'entraîner masqués, cela ne pose pas vraiment problème. Mais dans une année aussi imprévisible que celle-ci, est-ce qu'on peut prétendre pouvoir anticiper les défis de janvier 2021? Le but ayant toujours été de proposer un moment de divertissement tout en assurant la totale sécurité du public, les organisateurs du Petit Nouvel

An du FC Saint-Imier se sont vus dans l'obligation de renoncer... pour le moment.

Le Petit Pâqu-Ascen-Côte du FC Saint-Imier?

Il est toujours difficile de prévoir l'évolution de cette pandémie et il est donc impossible d'annoncer une date à laquelle le best of de Saintimania pourra vraiment avoir lieu. La troupe et le comité des Manif's ne sou-

haitent pas renoncer à la possibilité de proposer un spectacle en 2021. La revue a lieu chaque année depuis 27 ans et toute l'équipe d'organisation espère que cette année ne fera pas exception. Les dates du Petit Pâqu-Ascen-Côte du FC Saint-Imier seront communiquées aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire.

| cézanne trummer

SOMMAIRE

Le SEGO met le mélèze à l'honneur Bâtiment technique inauguré à Frinvillier	3
Succès pour les fenêtres de l'Avent A Péry-La Heutte, les habitants y tiennent!	5
La prudence est de mise ... pour le budget 2021 de Corgémont	7
Un nouvel album ... pour Maya, artiste de Courtelary	10
Dernière ligne droite Avant la votation sur la fusion	12-15
Quand la grenouille trouve le temps long ... sous la plume du pasteur Alain Wimmer	14
Enfin, elle restera ouverte A Tramelan, la déchetterie est maintenue	17
Jetez un coup d'œil à l'agenda Pour ne manquer aucun événement régional!	17

Réclame

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Lettre aux habitantes et habitants de Saint-Imier

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Selon un récent sondage de la SSR, la deuxième vague du Covid-19 s'accompagne d'un coup de « blues » pour plus de la moitié des habitants de notre pays. La crainte de l'isolement social constitue la principale inquiétude. La restriction de se rassembler à plus de 5 personnes et l'interdiction des visites sont aussi des préoccupations importantes pour la population, au même titre que les pertes d'emploi et autres conséquences financières qui peuvent en découler.

Malgré plusieurs propositions de reporter ce projet de fusion à des jours meilleurs, le Copil n'est pas entré en matière et a confirmé de manière unilatérale la date du scrutin du 29 novembre 2020.

Pourtant, au même moment, le projet du Grand Fribourg qui concerne 75 000 habitants est lui reporté à l'automne 2021 en raison de la pandémie. Cela nous paraît être une décision sage et raisonnable qui permettra de répondre de manière claire aux nombreuses questions des petits villages du Grand Fribourg.

A nos yeux, le même modèle aurait dû être choisi pour la commune d'Erguël. Ainsi, de nombreuses questions aujourd'hui ouvertes, auraient trouvé des réponses et bien des problèmes qui nous paraissent non résolus auraient trouvé des solutions.

La problématique d'un Conseil municipal à 7 membres aurait pu et dû être débattue dans la sérénité. Nous sommes en effet persuadés que les petits villages doivent être équitablement représentés dans l'exécutif, justement parce qu'un exécutif se doit d'être proche et à l'écoute de sa population.

Il y a quelques jours, lors de l'élection du Conseil communal du Grand Neuchâtel, qui réunit rappelons-le la Ville de Neuchâtel aux communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, un seul Conseiller communal provenant d'une petite commune a été élu. Le verdict a été encore plus cruel pour la commune du Locle-Les Brenets puisque les cinq élus à l'exécutif sont tous du Locle.

Un Conseil municipal de 7 membres est donc justifié pour la commune d'Erguël.

D'ailleurs, les Conseils municipaux de Courtelary, Saint-Imier, Sonvilier et Renan sont actuellement composés de 7 membres. Seule la commune de Cormoret a un exécutif de 5 membres.

Question: pourquoi un Conseil municipal de 7 membres n'a-t-il pas été prévu pour la future commune d'Erguël?

Le budget, un autre problème, tout aussi important. Le rapport définitif concernant les finances de la commune d'Erguël précise: « le budget prévisionnel revêt un aspect indicatif d'un premier exercice après fusion et présente

une projection à moyen terme des effets de la fusion ».

Ce premier budget est présenté avec un excédent de charges de 2,2 millions de francs, ramené à 1,2 million après prélèvement sur le Fonds spécial des personnes morales de Saint-Imier (entreprises).

Pour les habitants de Saint-Imier, la quotité passerait de 1,75 à 1,89 soit une substantielle augmentation de l'impôt communal de 8%. Nous sommes surpris d'entendre de certains milieux que cette augmentation est qualifiée de « peanuts », alors que pour certaines familles et des personnes seules 30 à 40 francs par mois représente une dépense importante, car chaque franc dépensé est compté.

Question: des peanuts, vraiment?

Quant au budget 2023 de la commune d'Erguël, il n'est pas utopique de penser que la quotité pourrait subir une seconde augmentation de 1,89 à 2,00, ce qui est réaliste. Cela représente ainsi une nouvelle augmentation de l'impôt communal de 6% pour les Imériens... « encore des peanuts? »

En ce qui concerne les autres taxes, le rapport du Copil précise: « il est malheureusement trop tôt pour définir les nouvelles taxes au niveau de l'eau potable, de l'eau usée et des déchets ». Une explication qui ne répond pas à la question: augmentation ou diminution? Sachant que ces taxes doivent être financées par tous les habitants, les commerces et autres utilisateurs des services concernés, une information est donc absolument nécessaire.

Questions: pourquoi ne rien dire à ce sujet et pourquoi aller si vite en besogne?

On a entendu ce slogan à plusieurs reprises ces temps-ci « Fusion ou pas fusion, la commune de Saint-Imier devra augmenter sa quotité ». C'est une éventualité certes, mais sachez que la commune de Saint-Imier dispose d'une fortune importante et d'une dette relativement basse par tête d'habitant.

D'autre part, des économies sont aussi possibles dans différents secteurs de l'administration notamment, et ne l'oublions pas, « cerise sur le gâteau! »: **A Saint-Imier, c'est le corps électoral qui décide d'une augmentation ou d'une diminution de la quotité, alors que dans la future commune ce sont 39 Conseillers généraux qui décideront souverainement.**

Question: pourquoi accepter de perdre ainsi des droits démocratiques?

Chères concitoyennes, chers concitoyens, c'est par ce message que le PLR qui, rappelons-le, n'est pas opposé sur le fond à une fusion, mais bien sur la forme, termine cette campagne intéressante et animée en vue du scrutin du 29 novembre prochain.

A vous de faire le bon choix, quant à nous, PLR Saint-Imier, nous réitérons notre **NON**, car dans le projet qui nous est soumis aujourd'hui, il y trop de questions sans réponses, voire de problèmes sans solution.

Sachez enfin qu'indépendamment du résultat qui sortira des urnes le 29 novembre 2020, le PLR continuera à travailler avec toutes les forces vives et positives de la région et des cantons limitrophes afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier et au sein de ce grand canton de Berne.

PLR Saint-Imier « Du cran et du cœur »

Immobilier

À LOUER
VILLERET

Au centre du village
Appart. 4½ pièces

Salon de 25 m², 3 chambres, cuisine habitable aménagée, salle de bains/douche.
Loyer 840 fr. + charges 120 fr.

Libre de suite /rens. et visites
032 941 49 82

À LOUER
CORGÉMONT

Au centre du village
Loft 4½ pièces

Etat neuf
Salon de 35 m² avec cheminée, 3 chambres, cuisine habitable, 2 salles d'eau, ascenseur, balcon.
Loyer 1380 fr. charges comprises.
Possibilité parking privé couvert 100 fr.

Libre de suite /rens. et visites
079 352 61 25

Artiste peintre curgismondain cherche

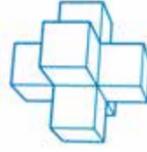
LOCAL À LOYER MODÉRÉ
d'environ 30 à 40 m² pour installer son atelier.

Lieux privilégiés: Corgémont, Sonceboz, Péry, Cortébert, Courtelary.

Votre offre au 078 685 08 99.

Avec mes remerciements colorés
Steve Richard

PLR
Les Libéraux-Radicaux



Votation du 29 NOVEMBRE 2020

Le PLR Saint-Imier n'est pas fondamentalement opposé à une fusion, mais il propose un report de la décision compte tenu du contexte actuel.

**POURQUOI 4 X NON DU PLR ?
TROP DE QUESTIONS SANS RÉPONSE !**

- Pourquoi ne pas avoir repoussé le vote à des jours meilleurs pour toutes et tous ?
- Trop de problèmes laissés dans le flou: un budget 2022 prévisionnel! Aucune information sur les taxes? (ordures, eau propre et usée)
- Pourquoi ne pas communiquer les investissements futurs pour la période 2022-2025, les importantes économies possibles, le plan d'aménagement ?
- Et pourquoi supprimer aux citoyens le droit de se prononcer sur une augmentation ou diminution de la quotité ?

**VOILÀ DES RAISONS CONCRÈTES POUR LESQUELLES
NOUS DISONS**

4 X NON AU PROJET DE FUSION.

PLR SECTION DE SAINT-IMIER



Parti socialiste Erguël

Votations fédérales du 29 novembre 2020

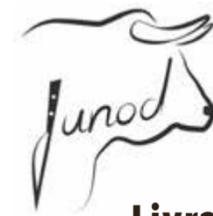
Entreprises responsables **OUI**

Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre **OUI**

Fusion des communes d'Erguël

Nos communes – Notre région : **OUI à la fusion**

Parti socialiste Erguël



Boucherie Charcuterie

Grand-Rue 16
2606 Corgémont
032 489 17 61

Livraison à domicile !

Suite à plusieurs demandes, la boucherie Junod réactive son **service de livraison à domicile** le mardi matin et le vendredi matin, dans les villages de Péry-La Heutte, Sonceboz, Corgémont et Cortébert.

Prière de faire vos commandes au 032 489 17 61 jusqu'au lundi 18 h pour être livré le mardi et jusqu'au jeudi 18 h pour être livré le vendredi.

bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch

bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch

Emplois



Suite à une réorganisation interne et à l'augmentation des activités prévues au niveau régional, la commune municipale de Péry-La Heutte met au concours un poste d'

animateur ou animatrice socioculturel(le) HES ou titre jugé équivalent

pour le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) de Péry-La Heutte et environs.

Taux d'occupation: 30 à 40% à discuter. Le poste ne peut pas être couplé avec l'annonce de recherche d'emploi de l'EJC en raison d'incompatibilité avec les horaires.

Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2021 ou date à convenir

Missions:

- Participer à la conceptualisation et à la mise en œuvre du projet d'animation socioculturelle du Centre d'Animation Jeunesse de Péry-La Heutte et environs, en collaboration avec l'équipe.
- Favoriser le développement du secteur jeunesse dans une visée régionale.
- Assurer en collaboration avec l'équipe les tâches administratives du centre.

Profil:

- Expérience avérée dans le domaine de l'animation socioculturelle.
- Aptitude à travailler avec tout public et expérience requise auprès d'un public adolescent.
- Compétence en gestion de groupes tant durant l'accueil libre que dans les projets.
- Compétence en gestion de projets, capacité à collaborer, conceptualiser, accompagner et mettre en place.
- Capacité à travailler dans une petite équipe.
- Sens de l'écoute, capacité d'adaptation, créativité et dynamisme.
- Bonnes compétences rédactionnelles et connaissances des outils informatiques usuels.

Le candidat(e)s doivent être en possession d'un Bachelor en Travail social (HES) et plus particulièrement en filière Animation Socioculturelle, ou titre jugé équivalent.

La commune offre:

- Une infrastructure existante ainsi qu'un concept d'animation
- Une collaboration active avec les services communaux

La commune souhaite:

- Un extrait du casier judiciaire

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du CAJ, M^{me} Graciana Fornage au tél. 079 546 41 79, durant les heures de bureau habituelles.

Votre offre de service, accompagnée des documents usuels, est à adresser avec la mention «Offre de services» au Conseil municipal de Péry-La Heutte, Grand'Rue 54, 2603 Péry ou à commune@pery-laheutte.ch jusqu'au 4 décembre 2020.



Commune municipale de Péry-La Heutte

Suite à l'absence d'un employé pour un service civil de longue durée ainsi qu'au départ à la retraite de la directrice actuelle, programmé en novembre 2021, la commune municipale de Péry-La Heutte met au concours un poste de

collaborateur(trice) à l'Ecole à journée continue

jusqu'au vacances scolaires d'été 2021. Dès la rentrée scolaire d'août 2021, les tâches de direction de l'EJC seront reprises progressivement.

Taux d'occupation: 60 à 70% à discuter.

Le poste ne peut pas être couplé avec l'annonce de recherche d'emploi du CAJ en raison d'incompatibilité avec les horaires.

Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2021 ou date à convenir

Missions:

- Collaborer aux différents modules mis en place dans le cadre de l'EJC et ultérieurement assumer la direction de l'EJC, régler les tâches administratives et être impliqué de manière concrète dans tous les modules.
- Ce poste requiert toutes les exigences demandées pour un poste de direction d'école, soit principalement: direction pédagogique, conduite du personnel, sens de l'organisation et de la communication, faculté de veiller au développement et à l'évaluation de la qualité.

Profil:

- Etre au bénéfice d'une formation achevée en pédagogie ou en sociopédagogie, faire preuve de créativité, de flexibilité et de souplesse horaire. Etre en possession d'un Bachelor en Travail social (HES) serait un atout supplémentaire.
- Aptitude à travailler avec des enfants de 4 à 12 ans.
- Compétence en gestion de groupes, conduite du personnel, sens de l'organisation et de la communication.
- Faculté de veiller au développement et à l'évaluation de la qualité.
- Capacité à travailler dans une petite équipe.
- Sens de l'écoute, capacité d'adaptation, créativité et dynamisme.
- Bonnes compétences rédactionnelles et connaissances des outils informatiques usuels.

La commune offre:

- Une infrastructure existante
- Une collaboration active avec les services communaux

La commune souhaite:

- Un extrait du casier judiciaire

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nadia Keller au tél. 079 720 99 04, durant les heures de bureau habituelles.

Votre offre de service, accompagnée des documents usuels, est à adresser avec la mention «Offre de services EJC» au Conseil municipal de Péry-La Heutte, Grand'Rue 54, 2603 Péry ou à commune@pery-laheutte.ch jusqu'au 4 décembre 2020.



Soupe aux pois

à l'emporter

le 28 novembre

Anciens abattoirs de Courtelary

Devant la boucherie Vuitel à Cormoret

Amener votre contenant !

Nous nous chargeons du contenu !



En vente à l'imprimerie

BAUX À LOYER

SEGO FRINVILLIER

Inauguration du bâtiment technique

Constitué en 1977, le SEGO (Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région des gorges) n'aurait au grand jamais pensé subir autant de modification et d'amélioration. 43 ans plus tard, on arrive à la situation actuelle très réjouissante.

Partenariat avec ARA de Bienne

Après 5 années d'intenses travaux, le vendredi 25 septembre 2009 était inauguré l'ouvrage qui relie Frinvillier à Bienne en passant par les gorges du Taubenloch, ce dernier entrant en fonction le 15 juillet de la même année et permettait aux communes de La Heutte, Péry, Plagne, Vauffelin-Frinvillier et Orvin de déverser leurs eaux usées en direction de la station ARA de Bienne.

Déconstruction

Le 3 mars 2010 débutait la déconstruction après plus de 30 années de bons et loyaux services de la STEP de Frinvillier n'ayant plus d'activités qui se termina fin 2011. La totalité des bâtiments en surface ainsi que les deux tours digesteurs furent démolies laissant place à deux étangs faisant office de biotopes, depuis lors la nature a repris ses droits.

Image du site après réaménagement

Depuis lors, les installations de drainage des eaux usées avant le passage dans les canalisations via Bienne donnaient une mauvaise image du site réaménagé. Pour cela une étude d'un bâtiment renfermant les installations et donnant une meilleure image du lieu fut mise à l'étude.



Amaury Habegger, le nouveau responsable d'exploitation

La saga des projets

Le 1^{er} projet fut refusé par décision du 11 novembre 2014 par deux communes, à noter que cette année-là, il y avait encore quatre communes membres, La Heutte, Péry, Orvin et Sauge.

Quatre années plus tard, le 23 octobre 2018, la présentation du 2^e projet avec structure métallique reçut un avis défavorable de la commission de construction de la commune de Sauge qui souhaitait que la construction soit équipée de w.c. et soit en bois, ainsi le projet métallique en a été retiré.

Le 23 mai 2019, le 3^e projet passait la rampe, l'assemblée des délégués accepta sous forme d'un crédit d'engagement la présentation de la nouvelle structure en mélèze avec w.c.

Présentation du bâtiment technique

Vendredi dernier, les membres du comité 2020 comprenant Claude Nussbaumer président et maire de Péry-La Heutte, accompagné de Christine Leo secrétaire et caissière, Patrick Sandmeier conseiller à Sauge, Stéphane Beney conseiller à Orvin, inauguraient

le nouveau bâtiment renfermant les installations techniques et félicitaient son nouveau responsable d'exploitation Amaury Habegger, employé de la commune de Sauge à 80% et 20% au SEGO.

Dixit Claude Nussbaumer président du SEGO

Le nouveau contexte technique donne une meilleure image pour l'environnement du site au sortir des gorges. A relever que selon le règlement d'organisation, le poste de président est repourvu chaque année. | jcl

ROMONT ORVIN PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Promotions civiques

En raison de la détérioration de la situation sanitaire, il a été décidé, après concertation avec les communes du Bas-Vallon, de reporter à l'année prochaine les promotions civiques régionales. Par conséquent, les jeunes gens qui ont fêté

ou fêteront leur 18^e anniversaire en 2020 seront conviés l'année prochaine à une cérémonie qui réunira les habitants nés en 2002 et en 2003. Les personnes concernées seront averties par leur commune respective. | cm

SAUGE

Un sapin de Noël hors du commun

Comme l'année dernière, les enfants motivés sont invités à venir décorer le sapin de Noël placé dans le rond-point dit du *Cerf* à Plagne. Chacune et chacun peut, selon son désir, créer, fabriquer, bricoler ou juste apporter une décoration à accrocher sur une branche du sapin! Le rendez-vous est fixé au samedi 28 novembre. Afin de respecter les directives en vigueur dans la lutte contre le Covid-19, nous vous demandons de prendre contact avec la famille de Deven Bösiger pour avoir tous les détails. | deven

HAUTE ÉCOLE ARC INGÉNIERIE

Les lauréats sont connus

Ils étaient 132 étudiants pour cette année 2020, soit la deuxième plus grande volée de l'histoire de la HE Arc Ingénierie après celle de 2019 avec 141 diplômés. La cérémonie de remise de diplôme étant annulée pour cause de crise sanitaire, les lauréats ont reçu leur Bachelor par la poste.

Les lauréats de notre bassin de population sont:

Filière Industrial Design Engineering

Orientation Conception ergonomique et design: Antoine Linder, Villeret.

Orientation Conception de systèmes mécaniques: Manu Chatelain, Tramelan; David Liechti, Sonceboz-Sombeval.

Filière Microtechniques

Orientation Ingénierie horlogère: Joshua Liechti, Tramelan
Orientation Génie industriel: Didier Schnegg, Sonvilier.

Filière Informatique

Orient. Développement logiciel et multimédia: Julien Linder, Villeret.

Nous félicitons les lauréats et leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur carrière. | ef

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Elections municipales du 17 janvier 2021

A la suite de l'annulation de l'assemblée municipale, le conseil municipal a décidé d'organiser exceptionnellement une votation et une élection par les urnes. Conformément à la parution officielle dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* du vendredi 13 novembre, nous souhaitons rappeler aux citoyens que les candidatures pour les postes de maire et de 2 conseillers municipaux sont ouvertes. En effet, les personnes intéressées peuvent venir retirer

une liste à l'administration municipale durant les heures d'ouverture. Voici les indications à suivre en ce qui concerne le dépôt d'une candidature:

- chaque liste doit être signée par au moins 10 ayants droit de vote en matière communale (citoyen suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune);
- les candidat(e)s ne sont pas autorisés(e)s à signer la

liste sur laquelle ils/elles se trouvent;

- les électeurs ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidat(e)s pour la même fonction.

Les listes doivent être déposées au plus tard jusqu'au vendredi 4 décembre 12h à l'administration municipale.

Dès le délai échu, la liste des candidats sera publiée dans la *Feuille Officielle d'Avis du Dis-*

trict de Courtelary le vendredi 11 décembre.

Le secrétariat municipal reste bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. | cm

Containers retirés

Nous vous informons qu'il a été décidé de retirer les quatre containers 800 litres provisoires de la Petite Place à partir de mercredi 25 novembre après le passage du camion-poubelle. Il est possible de déposer vos sacs à ordures consignés Celtor dans les différents Moloks du village et notamment dans ceux situés à L'Echelette (hangar des travaux publics). | cm

Fenêtres de l'Avent

Malgré les moments difficiles, la Municipalité d'Orvin a tout de même le plaisir de vous annoncer que la commission du tourisme souhaite organiser les fenêtres de l'Avent pour égayer notre petit village en attendant Noël. Pour rappel, il s'agit de décorer une fenêtre, une entrée ou l'extérieur de sa maison et d'illuminer le tout dès la tombée de la nuit. Pour

des raisons sanitaires, l'accueil ne sera malheureusement pas possible cette année.

Les citoyens intéressés à participer à cette tradition peuvent s'inscrire et arranger une date auprès de Françoise Nikles, membre de la commission du tourisme, par téléphone au 032 358 10 79 / 079 224 92 47 ou par email à l'adresse francoise.nikles@bluewin.ch jusqu'au 23 novembre.

La commission du tourisme entamera cette belle tradition le mardi 1^{er} décembre sur la place du village d'Orvin avec l'illumination de notre beau sapin.

La liste des participants sera publiée dans une future édition de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*. | cm

PÉRY-LA HEUTTE

Assemblée de bourgeoisie

L'assemblée de bourgeoisie de La Heutte aura bien lieu le vendredi 27 novembre à 18h30, mais elle a été déplacée à la halle de gymnastique de l'école de La Heutte. Des masques et du désinfectant seront mis à disposition. | sg

COMMUNE BOURGEOISE DE PLAGNE

L'assemblée a lieu !

Nous rappelons à tous les ayants droit que l'assemblée de la commune bourgeoise de Plagne a lieu le mardi 24 novembre à 20 heures au Centre communal de Plagne.

Les mesures sanitaires seront appliquées:

- traçage des personnes;
- port du masque;
- désinfection des mains.

La salle communale de Plagne sera aménagée de façon à ce que les distances sociales requises soient respectées. | le conseil bourgeois

DIVERTISSEMENTS

Sudoku N° 2006

difficile

3				9		8		7
					7			
6		7	1					9 5
		9						4
		6		4				2
		8				7		
5	3					1	2	9
				8				
7		8		5				1

Réclame

Numéro national
0842 80 40 20



Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvillier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch



PLR

Les Libéraux-Radicaux



Nous sommes prêts à nous engager pour vous et pour le bien du village !

Votez Liste 3 – PLR Corgémont



Vente de sapins de Noël

Des sapins de Noël seront vendus à la Grand-Rue 34 par l'entreprise forestière *Top Elagage & Jardin Sàrl*

le vendredi 4 décembre 2020 de 13h à 17h
et

le samedi 5 décembre 2020 de 9h00 à 13h.

Il est renoncé à toutes les festivités habituelles.

Nous rappelons en outre qu'il est strictement interdit de couper des sapins en forêt.

Commune de Tramelan



Située à 25 minutes de Bienne et de la Chaux-de-Fonds, notre entreprise est spécialisée dans la fabrication de composants horlogers et est partenaire des leaders mondiaux de l'horlogerie.

En raison du fort développement de nos activités et afin de renforcer nos effectifs, nous recherchons de suite ou à convenir un ou une :

MÉCANICIEN RÉGLEUR CNC (H/F)

MÉCANICIEN FAISEUR D'ÉTAMPES (H/F)

MICROMÉCANICIEN (H/F)

De plus, nous souhaitons engager **dès août 2021**, un ou une :

APPRENTI MICROMÉCANICIEN (H/F)

APPRENTI QUALITICIEN EN MICROTÉCHNIQUE (H/F)

Nos prestations

- Outils de production à la pointe de la technologie
- Formation interne
- Salaire évolutif correspondant à vos aptitudes
- Cadre de travail moderne et dynamique
- Conditions sociales étendues



Vous êtes une personne méticuleuse, consciencieuse et vous appréciez le travail soigné? Vous portez un intérêt certain pour les domaines de l'horlogerie et de la mécanique? Vous souhaitez relever un nouveau défi? Alors n'hésitez pas à nous envoyer votre curriculum vitae accompagné d'un dossier complet à l'attention des ressources humaines.

Vous pouvez consulter le détail des postes ci-dessus sur notre site internet www.empsa.ch

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature que nous traiterons en toute confidentialité.

EMP Ebauches Micromécanique Precitrame SA Combe-Aubert 3 2720 Tramelan contact-rh@empsa.ch www.empsa.ch

A la recherche d'une place d'apprentissage!



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BERNE FRANCOPHONE



Mon avenir professionnel au ceff

ADMISSIONS 2021

FORMATION ES EN SOINS INFIRMIERS

- Durée des études : 3 ans
- Conditions : CFC ou diplôme secondaire II
- Délaï d'inscription : **28 février 2021**
- Date des examens : 17 mars 2021
- Entretiens d'admissions : 10 au 21 mai 2021
- Début des cours : 21 septembre 2021

CFC ASSC (Assistant-e en soins et santé communautaire)

Formation à plein temps avec possibilité de suivre la maturité professionnelle orientation santé en voie intégrée :

- Durée des études : 3 ans
- Délaï d'inscription : **28 novembre 2020**
- Date des examens : 9 décembre 2020
- Entretiens d'admissions : 11 janvier au 5 février 2021
- Début des cours : 16 août 2021

CFC ASE (Assistant-e socio éducatif-ve)

Formation à plein temps avec possibilité de suivre la maturité professionnelle orientation travail social en voie intégrée :

- Durée des études : 3 ans
- Délaï d'inscription : **28 novembre 2020**
- Date des examens : 9 décembre 2020
- Entretiens d'admissions : 11 janvier au 5 février 2021
- Début des cours : 16 août 2021

MATURITÉ PROFESSIONNELLE SANTÉ OU TRAVAIL SOCIAL

Formation à plein temps post CFC

- Durée des études : 1 an
- Conditions : CFC
- Délaï d'inscription : **28 février 2021**
- Date des examens : 10 mars 2021
- Début des cours : 16 août 2021

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff SANTÉ-SOCIAL

Rue de la Clef 44 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 62 62 - santesocial@ceff.ch

Favorisez nos annonceurs



« Pas d'argent suisse pour les producteurs de matériel de guerre ! »

OUI à l'initiative

Je vote OUI à cette initiative humanitaire



Francis Loetscher, Saint-Imier



Votation municipale
29 novembre 2020

- ✓ Pour rester forts
- ✓ Pour rester solidaires
- ✓ Pour façonner notre avenir
- ✓ Pour notre Vallon
- ✓ Pour nous tou-te-s



votez 4 x OUI
à la fusion
de nos communes

www.arc-saint-imier.ch



Cours de lecture, d'écriture, de calcul
pour adultes parlant français

0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch





Chantier de La Heutte : une nouvelle accélération



Après les problèmes rencontrés en début de creusage sous la ligne CFF, le chantier routier de La Heutte a retrouvé son rythme de croisière et est même sur le point de rattraper son retard.

Mais on n'est jamais à l'abri d'une surprise, dans ce genre de travaux délicats et pointus.

Il n'en demeure pas moins que le nouveau chef d'équipe est assez optimiste à ce stade. Il a décidé de renforcer l'effectif

de ses collaborateurs engagés à La Heutte, dès le début de la semaine prochaine, et estime que la réouverture du passage à niveau, aux véhicules lourds, pourrait intervenir jeudi prochain 26 novembre.

Précisons que la tournée de ramassage des ordures ménagères, le jour en question, sera pourtant supprimée dans les quartiers sis au sud de la ligne ferroviaire.

Quoi qu'il en soit, toutes les personnes engagées dans ce chantier entreprennent leur maximum pour garantir à la fois sa rapidité et sa sécurité.

A ce sujet, on fera remarquer que le titre de cette rubrique, la semaine dernière, ne faisait surtout pas référence à la vitesse des travailleurs, mais plutôt au fait qu'ils n'avaient heureusement plus été confrontés aux problèmes des débuts, lorsque la nature du sous-sol leur réservait de fort mauvaises surprises.

La Municipalité remercie chaleureusement les riverains pour leur patience et leur compréhension face à ces travaux qui ne peuvent en aucun cas être précipités; la sécurité du rail et la durabilité du réseau de conduites doivent en effet être assurées.

| cm

Les assurances sociales sur le bout du doigt!

Corinne Faehndrich, préposée régionale AVS depuis deux ans et demi, vient de terminer avec succès une formation de Généraliste en assurances sociales. Elle a obtenu son certificat cet automne, après une session prolongée en raison de la pandémie.

Rappelons que l'agence AVS du Bas-Vallon dessert la population domiciliée dans les communes de Péry-La Heutte, Orvin, Romont et Sauge; elle est installée matériellement dans notre bâtiment municipal, à Péry donc. Corinne Faehndrich en est la préposée, Françoise Blaser la suppléante.

Passionnant

C'est à la Haute Ecole de gestion ARC, sur son site de Neuchâtel, que cette préposée motivée a suivi, de sa propre initiative, les 44 périodes de cours consacrées à la politique sociale suisse, aux accords bilatéraux, à la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales, à l'AVS, à l'AI, à la prévoyance professionnelle, aux prestations complémentaires et allocations

familiales, à l'allocation pour perte de gain militaire et maternité, ainsi qu'aux assurances maladie, accidents, chômage et insolvabilité. Une formation au contenu réellement complexe, mais qualifiée de très intéressante par cette employée de commerce donc désormais spécialisée.

«J'ai acquis une vision d'ensemble du système d'assurances sociales helvétique et je comprends désormais nettement mieux les liens entre les différents volets de cette politique», précise Corinne Faehndrich. Non sans se réjouir de ne plus avoir à vérifier ses informations dans des classeurs ou sur des documents en ligne, pour pouvoir conseiller en toute sécurité les assurés de nos communes.

Fiers!

En tant qu'exécutif de la commune-siège, le Conseil municipal de Péry-La Heutte tient à féliciter M^{me} Faehndrich pour la réussite de sa formation, et à exprimer publiquement sa satisfaction et sa



La préposée régionale à l'AVS, Corinne Faehndrich, vient de suivre une formation pointue et qualifiante

fier. Il se réjouit tout particulièrement que la préposée ait pris personnellement l'initiative de suivre cette filière; voilà qui illustre sa forte implication et sa profonde motivation, dont la population de nos communes a tout à gagner.

| cm

Les fenêtres de l'Avent s'illumineront bientôt

Le calendrier géant de l'Avent sera complet dans notre commune! Anne-Marie Bessire, présidente de la Commission d'embellissement, a en effet reçu le nombre d'inscriptions nécessaire pour proposer cette animation appréciée, du 1^{er} au 24 décembre prochain.

En cette période sombre et incertaine, nul doute que les illuminations mettront du baume au cœur de chaque habitant.

La liste des participants

1^{er}: école de La Heutte

2: école de Péry

3: Liselotte Voegeli, rue du Perset 7, Péry

4: Célia Aufranc, Le Broc en fleurs, Grand'rue 36, Péry

5: Janet Sykes et Philippe Racine, Rière Ville 3, Péry

6: Agnès et Eddy Bersier,

Ruegg (place de pique-nique; au Centre communal en cas de pluie), Péry
7: Anne et Jean-Philippe Mérrillat, Grand'rue 41, Péry
8: Marianne Zwahlen et Elisabeth Mazzarol, rue de La Reuchenette 10, Péry

9: Ursula Steiner, L'Atelier de fleurs, Chemin du Collège 2, La Heutte

10: Zenaïde Huissoud, Petite Graine, Grand'rue 6, Péry

11: Jeanne et Line Haering, rue de la Gare 30, Péry

12: Jacqueline et Thomas Sutter, rue de Montoz 10, Péry

13: Antonietta Böckle, rue de la Gare 29, Péry

14: Sylvie et Olivier Monnier, Rière Ville 9, Péry

15: Isabelle Jufer, L'Eucalyptus, rue du Crêt 5, Péry

16: Municipalité, Grand'rue 54, Péry

17: CAJ, Cabane à livres, Grand'rue 54, Péry

18: Déborah Progin, rue de la Colline 13, Péry

19: Gloria Taboada, rue de la Gare 31, Péry

20: Marina Steiner, rue du Vergeret 5, Péry

21: Françoise et Antoine Blaser, Rière Ville 11, Péry

22: Lisette Nyffenegger, rue de la Gare 29, Péry

23: Monique Criblez, rue de Montoz 6, Péry

24: famille Daniel Bessire, écurie du Tillement, rue du Jura 5, Péry

| cm

La jeunesse régionale mérite un CAJ renforcé

Le Conseil municipal s'est penché récemment sur les divers projets du CAJ (Centre animation jeunesse), qu'ils soient actuellement mis en place ou en cours d'élaboration. Il a constaté avec grande satisfaction que les responsables de cette institution démontrent un dynamisme et un engagement réjouissants. Le programme dessiné se révèle très attractif.

Ainsi l'Exécutif salue-t-il le projet d'animations mobiles prévues à Sonceboz et à Corgémont, communes partenaires du CAJ. Il partage tout à fait l'avis du personnel spécialisé: les jeunes de ces deux

localités ne doivent pas être contraints à rallier Péry pour profiter d'un programme mis sur pied à leur intention. Il faut que le centre se rende chez les habitants de Corgémont et de Sonceboz, et non l'inverse.

De ce fait, décision a été prise d'étoffer le personnel engagé au CAJ, en séparant désormais clairement les mandats relevant de ce centre et ceux qui sont destinés au service de l'Ecole à journée continue.

Des recherches sont en cours, l'organisation exacte du personnel et du programme sera précisée ces prochains mois. | cm

Limitation ou trottoir?



Les autorités locales attachent une grande importance à la sécurité des usagers les plus fragiles, les piétons évidemment, qui n'est actuellement pas garantie à l'entrée ouest de Péry notamment

Le Conseil n'a surtout pas abandonné son projet de faire passer l'entier des routes communales à un régime de 30 km/h. Cependant, il a reçu des autorités cantonales compétentes une réponse manquant pour le moins d'enthousiasme, à son désir d'introduire une telle limitation sur la route cantonale.

La Direction des travaux publics n'affirme ni son opposition ni son approbation, bien au contraire... Aussi les autorités municipales ont-elles décidé de laisser le temps aux spécialistes de se pencher sur la question, avant de revenir à charge au printemps prochain.

Mais d'ores et déjà, elles soulignent qu'elles se battraient pour une solution garantissant la meilleure sécurité possible aux usagers les plus fragiles de nos routes, à savoir les piétons. A l'entrée ouest de Péry en particulier, les élus estiment que cette sécurité serait idéalement favorisée par une limitation du trafic à 30 km/h. Si cette dernière est cependant refusée, la création d'un trottoir s'avérerait alors indispensable. Les deux mesures cumulées sont par contre jugées un brin redondantes. Une affaire à suivre, donc.

| cm

Promotions civiques

En raison de la détérioration de la situation sanitaire, il a été décidé, après concertation avec les communes du Bas-Vallon, de reporter à l'année prochaine les promotions civiques régionales. Par conséquent, les jeunes gens qui ont fêté ou fêteront leur 18^e anniversaire en 2020 seront conviés l'année prochaine à une cérémonie qui réunira les habitants nés en 2002 et en 2003. Les personnes concernées seront averties par leur commune respective. | cm

Le retour des crêpes bretonnes

Pour le plus grand bonheur de vos papilles gustatives, la fourgonnette des crêpes d'Agnès sera de retour le vendredi 20 novembre de 17 h à 21 h sous le couvert du Centre communal à Péry. | cm

LETTRE DE LECTEUR

Le souci de l'emploi. Vraiment?

A la fin de ce mois, nous voterons à propos de l'initiative des Multinationales responsables. Des entreprises provoquent à l'étranger des atteintes aux droits humains et à l'environnement inacceptables. Il est impératif que ces dernières rendent enfin des comptes pour leurs agissements peu scrupuleux.

Il est un argument que les témoins de l'économie, EconomieSuisse en tête, nous servent chaque fois qu'ils perçoivent une volonté de régulation. Souvenez-vous! Dans les années 70, lors de la campagne sur l'initiative populaire contre l'exportation d'armes, on nous annonçait que des milliers d'emplois passeraient à la trappe et que l'industrie de l'armement ne pourrait se relever. On nous a offert une nouvelle tournée en 1997 sur le même sujet puis, en 2002, à propos de la réduction du temps de travail. Ni la votation de la Lex Weber (2012) sur les résidences secondaires ni celle sur le salaire minimum

(2014) n'ont échappé à cette litanie de l'emploi... et ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres.

Dès le début de la présente campagne, les adversaires entonnaient à nouveau la même rengaine. Pour eux, imposer aux entreprises suisses de respecter les standards internationaux en matière de droits humains et de protection de l'environnement reviendrait à sacrifier des emplois aussi bien en Suisse que dans les pays pauvres. Pire, on ferait fuir les entreprises multinationales. Faut-il encore le rappeler, ces groupes tiennent compte de nombreux autres facteurs pour s'établir en Suisse. Or, de quoi parle-t-on effectivement et quelles seraient les multinationales concernées par ces mesures. Elles se comptent sur les doigts d'une main et si Glencore, elle et quelques autres, quittaient notre pays, nous ne serions pas tristes, car de telles sociétés ne font que salir la réputation de la Suisse.

Le souci de l'emploi, parlons-en. Quand il s'agit de supprimer massivement des emplois pour satisfaire des actionnaires avides, certains décideurs, dans leur grande majorité membres de partis de droite, manifestent peu d'états d'âme.

Comment réagissent-ils à la disparition de places de travail dans les secteurs économiques en difficulté? Que proposent-ils dans le domaine de la réinsertion professionnelle et de la protection des salariés? Bon nombre d'entre eux figurent sur la liste des opposants à l'initiative.

Quel genre d'économie soutient-on quand cette dernière ne tolère aucune entrave à son libre exercice et fait passer la recherche du profit immédiat avant la dignité humaine et le respect de l'environnement?

Je voterai donc oui à l'initiative pour des multinationales responsables et vous invite à en faire de même.

| pierre amstutz, corgémont

AVIS MORTUAIRE

*Ce n'est pas la fin de quelque chose,
mais le début d'une autre chose.
Ne pleurez pas vous tous qui m'avez
aimé, mais dites-vous simplement
qu'enfin mes souffrances sont terminées.*

Ses enfants : René et Liselotte Stähli-Stucki
Marie-Christine et Antonio Stähli-Pedrosa
et leurs enfants

David et son amie Julie
Victoria et son ami Romain

Sa sœur : Madeleine Brodard-Stähli

ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur
René Stähli Senior**

leur cher papa, beau-papa, grand-papa, frère, oncle, cousin,
parent et ami qui a rejoint son épouse décédée, il y a quelques
jours dans sa 90^e année.

2605 Sonceboz, le 11 novembre 2020
Rue du Collège 39

Le dernier adieu aura lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part



AVIS MORTUAIRE

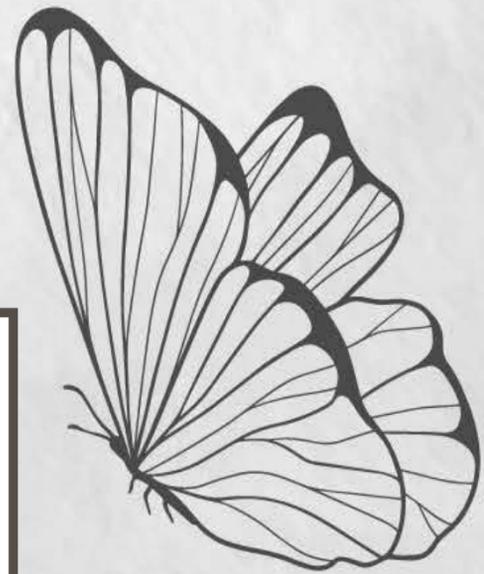
La direction, le Conseil d'administration et le personnel de
Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA ont la tristesse de
faire part du décès de

**Monsieur
Pierre Jeanneret**

membre du Conseil d'administration de la société depuis 2003.

Nous présentons notre plus profonde sympathie à son épouse, sa
famille ainsi qu'aux proches.

Saint-Imier, novembre 2020



AVIS MORTUAIRE

*Car Dieu a tant aimé le monde qu'il
a donné son Fils unique, afin que
quiconque croit en lui ne périsse point,
mais qu'il ait la vie éternelle. Jean 3:16*

Les familles parentes et alliées ont le chagrin de faire part du
décès de

Rolande Bédet

survenu le 16 novembre 2020, dans sa 95^e année.

Selon le désir de la défunte, ses cendres iront rejoindre le jardin
du souvenir à Tramelan

En raison de la pandémie, une cérémonie aura lieu ultérieurement.

Adresse de la famille : Alexandre Bédet
Plaisance 19
2300 La Chaux-de-Fonds

Cet avis tient lieu de faire-part

EN SOUVENIR

**Madame
Antonia Yllobre Risoli**

5 novembre 1980 – 5 novembre 2020

40 ans déjà, une prière silencieuse en ta mémoire,
mère et épouse tu vivras toujours en nous.

Ton mari Giuseppe et ton fils Ivan.

*Ta famille en Espagne, Italie
et toutes les personnes qui t'ont connue.*

AVIS MORTUAIRE

Les membres de la société de tir au pistolet *La Vignerole*
de Sonceboz-Sombeval et La Heutte ont la tristesse
de faire part du décès de leur membre d'honneur

**Monsieur
René Stähli Senior**

Nous le remercions une dernière fois pour son immense
dévouement et sa disponibilité.

Sonceboz, le 13 novembre 2020

EN SOUVENIR

21.11.2010 **Sàndor Fülöp** *21.11.2020*

10 ans déjà que tu nous as quittés.

Ton souvenir est à jamais gravé dans nos cœurs.

Comme tu nous manques. Szeretlek.

Ta fille, tes petits-enfants et famille

AVIS MORTUAIRE

*Tu n'es plus là où tu étais,
mais tu es partout là où je suis.*

Son époux : Ruedi Isler

Sa fille : Karin Mathys-Isler et ses enfants
Romane, Alexandre et son amie Léa

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire
part du décès de

**Madame
Josiane Isler**

née Notz

qui s'est endormie paisiblement dans sa 75^e année entourée de
sa famille.

Saint-Imier, le 12 novembre 2020

Adresse de la famille :

Ruedi Isler Karin Mathys-Isler
Sous les Crêts 2 Impasse des Bouleaux 11
2610 Saint-Imier 1786 Sugiez

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*Je rêve d'un monde vrai où le oui est
un oui et le non un non.
D'un monde qui a le courage de voir
les vérités de chacun en profondeur.
D'un monde qui a le courage de se
laisser inspirer par l'amour moteur au
fond de soi en rapport avec toute
la communauté humaine.*

Claude Challandes

Sa compagne : Catherine Douard

Ses enfants : Jean-Philippe Challandes et ses enfants
Polyanna, Patrick et leur maman Rosi
Ilana Joy et sa maman Violaine
Michelle et Florian Beuret et leurs enfants
Laetitia et Jivan

† Cathy

Aline Gay-Challandes et
son compagnon Philippe en Australie
et ses enfants Eloïse, Jérémie, Arthur
et leur papa Daniel

et leur maman Claudine

Sa sœur : Andrée Schaeren et famille

Ses frères : Richard, † Francis et Pierre-Michel Challandes
et leurs familles

Les enfants de

sa compagne : Delphine, Jérôme et Perrine Blanc

ainsi que les familles parentes et alliées ont la tristesse de vous
faire part du décès de

Claude Challandes

leur très cher et regretté compagnon, papa, grand-papa, frère,
beau-frère, oncle, parrain, cousin, parent et ami, qui s'en est
allé paisiblement dans sa 83^e année.

2605 Sonceboz, le 11 novembre 2020
Rue de Beuchemaitin 5

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

Vos faire-part de deuil dans les plus brefs délais auprès de l'Imprimerie Bechtel à Courtelary

bechtel-imprimerie.ch, 032 944 18 18

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



L'assemblée du 7 décembre remplacée par des votations



Réuni lundi soir, le Conseil municipal a finalement décidé de supprimer l'assemblée dite du budget, qui était agendée au 7 décembre prochain.

La crise sanitaire est telle que les autorités préfèrent appliquer la plus grande prudence. On sait en effet que la forte recrudescence des cas de Covid-19 a induit des décès jusque dans notre localité.

Afin de protéger tant que se peut ses concitoyens, l'Exécutif local a donc décidé de faire passer par les urnes les objets les plus importants qui étaient inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

Trop tard pour cette année

Les délais sont cependant trop courts pour pouvoir mettre sur pied un scrutin avant la fin de 2020. Ce dernier sera donc

organisé au début de l'année prochaine, à savoir dans le courant de janvier 2021.

Les autorités informeront tout prochainement la population quant au contenu et aux contours de ce vote, mais on sait déjà que seront notamment soumis à votre verdict les comptes 2019 de la commune (lesquels ont été présentés largement dans ces colonnes au printemps dernier, mais n'ont

pas pu être approuvés en juin, pour cause de virus déjà), le budget 2021, l'approbation de la nouvelle charte du Parc Chasseral, ainsi que divers crédits.

Des détails dans ces colonnes

Tous les objets qui seront soumis au verdict des urnes seront présentés en détail dans ces Avis officiels, ainsi qu'ils l'auraient d'ailleurs été en vue de l'assemblée. Le budget de la commune, en particulier, fera l'objet d'un texte tout prochainement. Les crédits proposés, eux aussi, vous seront expliqués de manière transparente.

Le matériel de vote permettra aux ayants droit de se déterminer en toute connaissance de cause.

83 sur 1200...

Le Conseil municipal en appelle à la compréhension des ayants droit, face à cette annulation tardive. Chacun comprendra que l'organisation d'une assemblée est actuellement impossible : en respectant parfaitement les mesures sanitaires en vigueur, la salle de gymnastique ne pourrait pas accueillir plus de 83 personnes, les membres du Conseil municipal et de l'administration compris. Avec 1200 habitantes et habitants dotés du droit de vote, voilà qui est bien trop peu... | *cm*

Nos archives à l'abri

Les archives historiques de la Commune, à savoir les documents officiels datant d'avant la Deuxième Guerre mondiale, sont actuellement entreposées dans l'abri de protection civile, lequel est sis sous le nouveau bâtiment du collège. Or ces locaux sont humides et font courir de gros risques à des documents précieux. En conséquence, le

Conseil municipal a pris contact avec le Centre de recherche et de documentation du Jura bernois, la fondation Mémoires d'Ici qui se trouve à Saint-Imier, dans l'immeuble des Rameaux. Par ses spécialistes et ses locaux équipés, cette institution serait à même de mettre nos archives à l'abri. Des discussions sont en cours dans ce sens. | *cm*

Chemins bien surveillés

Hugues Guerrin, responsable de cette tâche pour la commune, a transmis tout récemment son rapport de contrôle 2020 des chemins pédestres officiels sillonnant le territoire communal. Le document est très complet et les autorités remercient son auteur pour cet excellent travail.

Les cinq endroits nécessitant des travaux seront visités par le

chef des travaux publics et les déblaiements et autres tâches nécessaires seront entrepris dès que possible.

Le suivi régulier et pointu de nos chemins pédestres, par une personne sérieuse et motivée, garantit la sécurité et le plaisir des randonneurs, tout en évitant que de gros chantiers ne doivent être engagés. | *cm*

Association Jura bernois.Bienne

L'assemblée générale de l'association Jura bernois.Bienne du 8 décembre ayant été annulée pour des raisons sanitaires, le Conseil municipal s'est prononcé par écrit au sujet de l'ordre du jour. Les trois points ont été validés, à savoir le procès-verbal de la dernière assemblée, le programme d'activités 2021 et le budget. Ce dernier est assez stable, seule la cotisation pour l'Organe de conduite régionale augmente de 20 centimes par habitant pour faire face aux dépenses liées à la gestion de la pandémie. | *cm*

Route cantonale

La pose du tapis de roulement de la route cantonale a eu lieu il y a quelques jours et la circulation peut à nouveau se faire pratiquement sans entrave. Des travaux de finition auront encore lieu, notamment le marquage, mais l'essentiel est terminé et le Conseil municipal s'en réjouit, tout en remerciant les usagers et riverains de leur patience. | *cm*

Espace découverte Energie

Pour les mêmes raisons, l'assemblée d'Espace découverte Energie se tient aussi par correspondance et le Conseil municipal a également validé les trois points, similaires à ceux de Jura bernois.Bienne. | *cm*

SASC

L'assemblée du Service d'action sociale a aussi fait l'objet d'une consultation écrite et le budget a été validé par le Conseil municipal, avec des coûts d'un peu plus de 19 francs par habitant à charge des communes, soit une très légère baisse par rapport au budget 2020. Les coûts pourraient toutefois prendre l'ascenseur en raison des conséquences de la pandémie, qui pourrait augmenter le recours à l'aide sociale. | *cm*

Représentations

Michel Walther se rendra le 9 décembre à l'assemblée du syndicat de communes des sapeurs-pompiers. Il se rendra par ailleurs aussi le 25 novembre à l'assemblée du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, où figure notamment à l'ordre du jour la nomination du président pour quatre ans. | *cm*

Employés communaux

Les deux employés communaux de la voirie ont été placés en quarantaine ces derniers jours. Dès lors, certains travaux de voirie ont pris un peu de retard et le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension. La situation devrait se normaliser rapidement. Un grand merci est adressé à la municipalité de Courtelary, qui a rapidement pu mettre à disposition Jordan Zeller, qui avait effectué un remplacement voici quelque temps dans notre commune. Ainsi, les tâches essentielles, notamment liées au réseau d'eau, ont pu être effectuées. | *cm*

Votations

Le 29 novembre prochain, les habitants de Cortébert voteront sur 2 objets nationaux. Dans ces temps perturbés par le virus Covid-19, des mesures sanitaires exceptionnelles sont en vigueur depuis quelque temps. Ces mesures seront également appliquées au bureau de vote. Afin de limiter le plus possible les contacts lors des votations, nous souhaitons encourager les habitants à voter par correspondance. Le bulletin de vote avec la carte de légitimation signée doit être à l'administration municipale le samedi qui précède à 18h. La boîte aux lettres de la commune sera levée à cette heure. N'oubliez pas que, une enveloppe timbrée à 85 centimes met 3 jours pour arriver à destination. | *cm*

UDC CORGÉMONT

Michel Tschan à la mairie

Nous voici arrivés à la porte d'une nouvelle législature et par la même occasion à un changement à la tête de notre commune!

Un changement peut bien évidemment se faire dans la continuité, ce qui aura comme conséquence d'assurer une certaine sécurité dans la conduite des affaires communales.

Dans ce contexte, le parti UDC de Corgémont a la chance et le plaisir de vous recommander de plébisciter Michel Tschan au poste de maire de la commune.

Bénéficiant d'une solide expérience acquise durant 10 années passées en tant que conseiller municipal, Michel Tschan ne part pas dans l'inconnu, bien au contraire. Il fera bénéficier la commune de son entregent et de sa volonté de trouver des solutions pour pouvoir résoudre au mieux certaines affaires plus compliquées que d'autres.

De par sa personnalité ouverte, son attitude positive et pleine de bon sens, Michel Tschan saura convaincre là où le besoin se fera sentir.

Pour le bien-être et la prospérité de Corgémont, nous vous recommandons de voter Michel Tschan au poste de Maire le 29 novembre prochain.

| *udc, section corgémont*

PLR CORGÉMONT

Elections municipales du 29 novembre

Les élections municipales sont lancées. Les candidates et candidat sont connus. Le PLR Corgémont veut continuer à assumer ses responsabilités au niveau de la gestion des affaires communales, comme il l'a fait jusqu'ici, en participant activement à la vie politique du village. Le PLR Corgémont réunit des femmes et des hommes de tous les milieux. Pas de grandes promesses, ni de grands discours pour les élections, mais des personnes capables, prêtes à s'engager et à s'investir pour le bien de la collectivité, de leur village et de leur région. Voilà ce que vous propose le PLR Corgémont. Pour les élections de cette année, le PLR présente 4 candidats. Il s'agit d'Erwin Dornbierer qui se représente pour un 2^e mandat. Depuis son entrée au Conseil, Erwin Dornbierer s'est beaucoup investi dans l'agrandissement de l'école primaire, ainsi que dans le renouvellement du chauffage à distance. Grâce à son engagement, l'agrandissement de l'école primaire a été réalisé en un temps record. Ses compétences en matière d'énergies renouvelables ont été d'une grande utilité pour le renouvellement du chauffage à distance de La Combe.

Les femmes étant sous-représentées au Conseil, le PLR

a le plaisir de présenter 3 candidates de valeur, à savoir Valérie Bovy, Lucie Dehaene et Astrid von Wyl Gerber, trois jeunes femmes compétentes, prêtes à s'engager pour le bien de notre village. Voter pour nos candidates et candidat, c'est soutenir des personnes qui veulent s'investir et se dévouer pour l'épanouissement, ainsi que le développement de Corgémont. Etre conseillère ou conseiller, ce n'est pas uniquement une charge honorifique, c'est prendre des responsabilités, consacrer du temps à la bonne marche des affaires communales, s'investir pour la collectivité et bien d'autres choses encore. Les candidats du PLR Corgémont sont prêts à consacrer l'énergie et le temps nécessaire à cette tâche.

Nos objectifs pour la prochaine législature:

- être à l'écoute de la population;
- défendre les intérêts du village pour qu'il reste attractif à tous les niveaux;
- s'engager pour une politique financière saine;
- développer les collaborations avec les communes voisines;

- soutenir et défendre les sociétés et le commerce local.

Un don plutôt qu'une présence publique

En cette année particulière, pour respecter les consignes en matière de propagation du Covid et par respect pour la population, le PLR a décidé de renoncer à une présence publique, comme cela avait été le cas lors des dernières élections. En lieu et place, le parti a décidé de verser 1000 francs à une société qui se dévoue pour la jeunesse, en particulier pour celle de Corgémont. Son choix s'est arrêté sur le FC La Suze. Cette société s'investit depuis de nombreuses années dans la formation des jeunes.

Si vous avez des questions à nos candidats, des suggestions ou des propositions, vous pouvez les adresser par mail à l'adresse suivante: raymond.cossavella@bluewin.ch. C'est volontiers que nous vous répondrons. Votez et faites voter la liste N° 3! Le PLR n'a conclu aucun accord apparentement pour ces élections. Il laisse le libre-choix concernant les candidats à la mairie, chacun d'entre eux ayant des qualités lui permettant d'assumer cette charge. | *plr corgémont*

Retrouvez le journal de la semaine dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

MAGASIN DU MONDE CORGÉMONT

Noël approche à grand pas

A quelques semaines de Noël, les bénévoles rappellent à tous qu'elles sont toujours très actives malgré cette année bien pénible. Afin de satisfaire les goûts de chacun, comme Jacques Prévert dans son poème *Inventaire*, elles vous proposent de nombreuses idées de cadeaux: des calendriers du WWF, des bougies et des décorations pour votre sapin, des bonnets et des gants bien chauds, des sacs et des portemonnaies, des bijoux

fantaisie, des foulards multicolores, de la vaisselle originale, des jouets et des jeux pour enfants, des doudous consolateurs, des peluches bienveillantes, des corbeilles de fruits secs bio ou selon désirs, des bons d'achat, etc. Les Mères Noël se feront un plaisir d'emballer chaque cadeau et de le décorer avec originalité. Toute l'équipe vous souhaite déjà d'excellentes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous. | *les bénévoles*

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry du 24 novembre: Abbé Nicolas Bessire, 032 341 51 34, 079 414 71 06.

Le 25 novembre: Yannick Salomon, 032 751 28 38, 079 352 38 12.

Du 26 au 28 novembre: Emmanuel Samusure, 032 329 56 01, 079 440 16 04.

Prochaine messe sur invitation: vendredi 25 décembre à 10h, Chapelle de Reuchenette, dans le respect des directives Covid-19, place pour 15 personnes, masques obligatoires.

Nouvelles informations:

www.cathberne.ch/

Autres célébrations: se référer à l'Angelus.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la Chapelle: toujours pas au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: fermée jusqu'au 31 décembre.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messe: samedi 21 novembre à 17 h 30; jeudi 26 novembre à 9h. Maximum 15 participants, sur inscription: secrétariat (le lundi matin ou le jeudi après-midi au 032 487 41 48 ou dès le vendredi au 078 922 14 15).

Secrétariat: ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaires liturgiques: samedi 21 novembre, 18h, Saint-Imier; dimanche 22 novembre, 10h, Corgémont; mardi 24 novembre, 9h, Corgémont; jeudi 26 novembre, 19h, Saint-Imier. Inscription obligatoire pour les messes (mardi, jeudi, samedi et dimanche; 15 participants maximum) par téléphone au secrétariat, 032 941 21 39 du mardi au vendredi, le matin. Merci de privilégier les messes en semaine si vous le pouvez.

Shibashi: lundi 23 novembre, 19 h 30, Corgémont; mardi 24 novembre, 17 h 30, Saint-Imier.

RÉFORMÉES

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Ecoute et prière: 077 423 20 20 ou écoute@referguel.ch.

Collaboration: Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09, laure.devaux@referguel.ch

Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

www.referguel.ch

CATÉCHISME EN ERGUËL

Cathé: les rencontres de caté en présence des cycles 2 (7 et 8H) et 3 (9, 10 et 11H) sont suspendues jusqu'à la fin du mois de février. Les équipes de caté vont cogiter afin de rester en lien malgré le virus. Paula, Florence et Sarah sont à votre disposition (numéro sur le site Referguel.ch) pour toutes demandes d'info, d'écoute ou autres. Et jetez un œil sur *Esperanza*, le mini-film muet mais parlant qui remplace l'événement *Hé! Sens!* Visible sur Referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Nouvelle restriction des activités: plus de cultes ni d'autres activités, à l'exception du catéchisme, des conseils de paroisse et de l'assemblée de paroisse ordinaire, et ce, jusqu'à nouvel avis. Nous restons bien entendu à votre disposition pour maintenir des liens en ces temps troublés.

Ouverture spéciale de l'église: le 22 novembre de 9h30 à 11h30 en souvenir de celles et ceux qui nous ont quittés durant cette année. Possibilité de prier, méditer, lire des textes, écouter de la musique et allumer une bougie. Le Conseil de paroisse et Laure Devaux, pasteure de la collaboration, se réjouissent de vous accueillir.

Annulation du repas des aînés: le repas du 15 décembre est annulé.

Absence du pasteur: David Kneubühler est mobilisé en tant que soldat sanitaire depuis dimanche 8 novembre au sein de la compagnie sanitaire 1 et ce jusqu'à une date inconnue. En cas de demandes, voir avec la présidente de paroisse ou la coordinatrice de la collaboration, coordonnées fci-dessous.

Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66

032 489 17 08
corgecorte@referguel.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: pour remplacer le culte du souvenir, l'église de Courtelary sera ouverte dimanche 22 novembre de 10h-12h et de 14h-16h. Venez vous recueillir, en souvenir de vos proches disparus ou pour vous-mêmes.

6-10 ans: la préparation de Noël à distance a commencé. Encore possible d'y inscrire vos enfants.

Visites: si besoin, n'hésitez pas à demander un entretien téléphonique avec la pasteure.

Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch

Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte du souvenir: 22 novembre, 10h, s'annoncer auprès de la présidente jusqu'à samedi 12h.

Assemblée de paroisse: mercredi 25 novembre, 20h15, cure.

Ecoute, entretien, partage, prière, etc.: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente et service auto: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL PÉRY rue du Collège 12

Cultes: suspendus jusqu'à nouvel avis. Notre paroisse prévoit des cultes autrement, de plus amples informations seront données en temps voulu.

Discussion ou échange de message: nos pasteurs se tiennent à votre disposition, n'hésitez pas à les contacter: Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Contact avec le secrétariat paroissial: se fait exclusivement par téléphone au 032 485 11 85 ou par courriel, contact@paroisse-rondchatel.ch.

Votre paroisse continue d'être présente: au travers de son site internet www.paroisse-ronchatel.ch où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

Fruits TerrEspoir: les prochaines

commandes sont à remettre jusqu'au 26 novembre. Livraisons le 9 décembre à Péry et Vauffelin, le 10 décembre à Orvin.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres: permanence au 079 724 80 08

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte du souvenir: 22 novembre, La Ferrière, 10h.

Ecoute, entretien, partage, prière, etc.: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: en remplacement du traditionnel culte du souvenir, la collégiale sera ouverte samedi 21 novembre de 16h à 18h et dimanche 22 novembre de 10h à 12h, pour accueillir les familles endeuillées. Textes, bougies, possibilité d'inscrire le nom d'un défunt, prières, échanges avec le pasteur ou des membres de la paroisse, interludes musicaux à l'orgue. Entrée limitée à 15 personnes dans l'église en même temps. Port du masque, inscription et désinfection obligatoires.

Femmes protestantes: La Baratte suspend ses rencontres du vendredi matin, jusqu'à nouvel avis.

Après-midis récréatifs des aînés: suspendus jusqu'à fin novembre.

Respiration: mercredi de 11h45 à 12h15, moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre nouveau coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale: de 7h à 17h, vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

Nous restons à votre service: plus que jamais la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous restons à disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous, entretiens téléphoniques privilégiés.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, et peut être envoyé sur demande

Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00

032 941 37 58
paroisse.st-imier@referguel.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte du souvenir: dimanche 22 novembre, 10h, temple de Sombeval, avec Tommie Harris (Gospels). Sur inscription auprès du pasteur, 15 participants maximum. Le culte sera filmé, visionnement possible en direct ou/et en différé, infos sur: www.referguel.ch/agenda/lagenda-des-cultes.

Eglise ouverte: en lien avec le culte du souvenir, le dimanche 22 novembre au temple de Sombeval de 11h30 à

13h30, se recueillir en silence, prier ou autres. Présence du pasteur.

Assemblée de paroisse: jeudi 26 novembre à 20h au temple de Sombeval: budget 2021, nomination d'une nouvelle conseillère de paroisse, réélection du conseil.

Conseil de paroisse: jeudi 26 novembre 17h30.

Catéchisme cycle I, 3H-6H: 3^e rencontre ce vendredi 20 novembre de 17h à 18h15 au temple de Sombeval. Responsable, Annarosa Riesen, 076 615 23 52, annarosa.riesen@sunrise.ch.

Accompagnement du pasteur: une prière, un entretien, une information, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous.

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, katia.sulliger@gmail.com

Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68, 076 536 53 26, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: samedi 21 novembre, église ouverte de 16h15 à 18h30. Le culte du souvenir ne pouvant pas avoir lieu sous sa forme habituelle, la paroisse propose un temps de recueillement à l'église: on peut y venir librement, à l'heure et pour le temps désiré. Allumer une bougie du souvenir, inscrire un nom, une pensée; dimanche 22 novembre à 10h, culte diffusé en direct sur Espace2 de l'église de Pully.

Catéchisme de cycle 1 (3H à 6H): rencontres de la séquence de Noël les vendredis de 16h30 à 18h30 à la maison de paroisse (La Ruette 3).

Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst zum Ewigkeitssonntag: am 22. November um 10 Uhr in Saint-Imier mit Pfarrer Ruedi Kleiner und Musik. Es besteht Maskenpflicht, 15 Besuchende sind zugelassen.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Culte: dimanche 22 novembre, 10h, église, célébrante Caroline Witschi, étudiante en théologie à Berne. Collected CSP/budget des autres. Taxi sur appel, s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 941 64 71.

Veillée de Prière Taizé: mardi 24 novembre, 19h30, église catholique (sous réserve).

Conseil de paroisse: mercredi 25 novembre, 19h30, maison de paroisse.

Missions: le montant de la cible missionnaire 2020 est fixé à 37 120 fr., si vous le pouvez, nous vous invitons à participer en faisant un don sur le CCP 25-8472-6 Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan.

Services funèbres: permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Culte du souvenir: dimanche 22 novembre, sous forme de permanence à l'église de Villeret, de 9h à 12h, moments méditatifs, musique et poèmes, seront tout particulièrement évoqués ceux qui nous ont quittés depuis fin 2018. Les règles sanitaires seront respectées, une personne de service sera à l'entrée pour vous accueillir et vous diriger.

Retrouver les plumes des pasteurs, les cultes en ligne et autres informations sur: www.referguel.ch

Locations: annulées.

Assemblée de paroisse: lundi 30 novembre, 20h à la cure, toutes les mesures sanitaires seront respectées.

Prière matinale: mardi 24 novembre, 6h30 à 7h à l'église de Villeret.

Pour toute demande d'aide: 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle: villeret@referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 22 novembre à 10h sur place. Programme pour les enfants.

Coronavirus: port du masque obligatoire durant le culte.

www.eglisevmmt.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Culte: pas de culte en présentiel, mais nous maintenons l'essentiel!

Autres activités: prendre contact avec le pasteur, 032 941 58 25.

Pas de célébration en présentiel dans nos locaux: en raison des nouvelles mesures sanitaires.

Culte clé en main: sur notre site // ou un culte en direct. Celui-ci est à vivre seul, en couple ou en famille.

Service d'entraide: disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière: Luc et Renate Normandin 032 941 58 25

Luc et Renate Normandin 032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 22 novembre, vu les prescriptions concernant le coronavirus, le culte est annulé mais il sera possible de le suivre online sur le blog www.la-bethania.ch.

Caté: vendredi 20 novembre à 17h, catéchisme groupe 1 (9-11 ans).

Cellule Haut-Vallon: vendredi 20 novembre à 20h.

Caté: mercredi 25 novembre à 12h30, catéchisme groupe 2 (12-15 ans).

Après-midi conviviale: jeudi 26 novembre à 14h.

Béthania Ouverte (débat): jeudi 26 novembre, 19h à 22h.

Besoin de partager: le pasteur est à votre disposition si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Bertrand Mathys, pasteur, 032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 22 novembre, 10h, prédicateur William Audéoud

Club d'enfants: jeudi 26 novembre, 12h.

David Weber, pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux: les services religieux présentiels sont annulés. Possible de les suivre par vidéo (IPTV) le dimanche à 9h30, à l'adresse: http://skipa.tv/channels/geneva/, nom d'utilisateur: lemot, mot de passe: ena2020.

Pour les changement de dernières minutes: https://stimier.nak.ch/ voir rubrique Evénements.

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations: www.referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Heures d'ouverture bureau: vendredi matin 8h-11h

Présence pastorale: mercredi, jeudi et permanence au bureau le vendredi matin

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

www.eepp.ch

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte en ligne: culte à 10h par Zoom. Pour plus d'informations, contactez-nous au moyen du site www.eepp.ch: dimanche 22 novembre, 10h, spécial enfants avec Marianne Piaget; mardi 24 novembre, 19h30, étude biblique.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Moment de prière et de silence: mardi 24 novembre à 13h30, rue des Prés.

Rencontre pour enfants: mercredi 25 novembre à 13h30 à la rue des Prés, avec Fritzli et Blagouille.

Remarque: seules les rencontres réunissant moins de 15 personnes sont maintenues; en cas de doute, se référer au site internet ou contacter un responsable.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Programme réduit: en raison des nouvelles mesures sanitaires.

Rencontres des groupes de maison: dimanche 22 novembre.

Prière 29B12: lundi 23 novembre, dès 19h30, nous prions pour vous.

Prière: mardi 24 novembre, 9h.

Repas pour tous: jeudi 26 novembre, 12h.

Soirée à thème: vendredi 27 novembre, 19h30, avec Luc Ummel, diffusée en ligne (Youtube, chaîne Armée du Salut Tramelan) – Des mots sur des maux ou Comment faire face à la souffrance au quotidien?

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN Grand-Rue 116

entrée: face à Albert Gobat 15

Programme: programme modifié et adapté aux restrictions sanitaires.

Informations: sur le site internet www.eglisedufiguier.ch.

Conseil Pastoral: Hugues Jobin, 032 487 60 38

032 487

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Le Parc Chasseral a le vent en poupe, continuons à voguer sur ce navire !

Le renouvellement de l'adhésion au Parc régional soumis au vote le 14 décembre

En vue de la prochaine Charte 2022-2031 de l'association Parc régional Chasseral, les communes membres doivent renouveler leur adhésion d'ici à la fin de l'année en cours, pour poursuivre les actions menées avec le Parc depuis sa création. Un oui est indispensable pour que Corgémont continue de faire partie du périmètre du Parc et reste intégré dans ses projets menés à large échelle. Le Conseil communal y est favorable. L'assemblée communale (si elle peut bien avoir lieu)

se prononcera le 14 décembre prochain.

Depuis 2012

La commune de Corgémont est membre du parc naturel régional depuis la labélisation de ce dernier au niveau national en 2012, au même titre que 20 autres communes des cantons de Berne et Neuchâtel. Dans notre commune, le Parc a notamment mené des projets dans le cadre des produits du terroir (14 spécialités labélisées à la Boucherie Junod, 6 à

la Fromagerie de la Suze), des mesures paysagères (93 arbres d'allées plantés, 3 murgiers créés, 23 fruitiers plantés, un mur de 40 m restauré et 1130 m de haie revitalisés) ou encore des classes d'école (74 élèves ont participé à Graines de chercheurs et ont notamment construit et posé 8 nichoirs à hirondelles).

Prix garanti

Dans le cadre de la Charte 2022-2031, le Parc entend poursuivre les actions et projets

menés depuis 20 ans dans et avec les communes membres, notamment dans les domaines de la biodiversité, des paysages, de la sensibilisation au développement durable ou d'une économie orientée vers la durabilité. Pour la commune, le coût de l'adhésion s'élève à 4 francs par habitant et par an. Un montant inchangé depuis 2001 et qui est garanti pour les dix prochaines années.

La part des communes au budget du Parc (2,5 millions de francs en 2020) s'élève à 6 %, le

Des investissements très raisonnables

Les prévisions financières 2021 englobent un budget des investissements particulièrement raisonnable. « Il s'agit de terminer les gros chantiers en cours, avant de penser à entreprendre de nouveaux projets », souligne Fabian Burgunder, en pensant évidemment à la rénovation du bâtiment communal, laquelle devrait être achevée à fin 2021.

Le seul poste important et nouveau consiste en une dépense de 500 000 francs pour la deuxième phase du chauffage à distance La Combe. Une dépense qui se neutralisera complètement, on le verra dans la prochaine édition de ces avis officiels.

Quelque 40 000 francs sont prévus pour les aménagements liés à l'eménagement des classes enfantines dans la nouvelle aile du collège Arc-en-Ciel, prévu en début d'année 2021 ou pour le commencement du 2^e semestre scolaire. L'École à journée continue investira dès lors l'ancienne école enfantine, et il faudra installer pour elle une cuisine ainsi que du mobilier de cantine. | cm



Un montant modeste a été inscrit au budget des investissements pour aménager la future ancienne école enfantine, à l'intention de l'École à journée continue



La carte du territoire du parc (partie plus foncée), telle qu'elle se présentera dès 2022

reste étant financé par la Confédération (50 %), les cantons de Berne et Neuchâtel (27 %), les membres et les fonds privés (17 %). De nouvelles communes et parties de communes sont par ailleurs intéressées à rejoindre le Parc dès 2022 : Evillard-Macolin, Douanne-Daucher, forêts de Neuchâtel et extension à toutes les localités de Val-de-Ruz. Le Parc pourrait ainsi passer de 388 à 492 km². Les soutiens financiers seront adaptés à cet agrandissement.

Une adhésion riche en effets positifs

Pourquoi renouveler l'adhésion au Parc? Les principales

raisons d'approuver la Charte sont les suivantes :

- bénéficier d'actions pertinentes de développement durable menées sur le terrain par une équipe professionnelle depuis 20 ans;
- engager la région avec dynamisme dans les défis climatiques, énergétiques et de mobilité;
- mobiliser d'importants financements externes à la région via un financement annuel de 4 francs par habitant;
- appartenir aux territoires d'exception que représentent les 19 Parcs suisses. | cm

Le Conseil présente un budget adapté aux incertitudes actuelles

La prudence est de mise, les nouveaux investissements seront pour plus tard

Le budget 2021 de la commune, déficitaire et très prudent, sera soumis à l'approbation de l'assemblée municipale convoquée le 14 décembre prochain à la salle de spectacles, pour peu bien sûr que les mesures sanitaires futures permettent la tenue de cette séance.

Les recettes revues à la baisse

Ce budget s'appuie sur un total de charges de quelque 7,95 millions de francs (contre environ 7,8 millions au budget 2020 et aux comptes 2019), pour des recettes prévues à 7,89 millions. L'excédent de charges budgété se monte à 61 700 francs.

C'est au registre des recettes fiscales que l'on constate la plus importante différence de rentrées. Suivant en cela les recommandations cantonales, liées évidemment aux effets de la crise sanitaire, l'auteur du budget a en effet prévu une diminution de 2 % des rentrées au titre de l'impôt sur les personnes physiques; ce poste passe ainsi de 3,18 millions à 3,116 millions, entre les budgets 2020 et 2021.

Pour ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, le Conseil a tablé sur une diminution nettement plus importante, puisque de la moitié. Mais il souligne que d'une part ce poste représente une très petite partie des recettes communales (60 000 francs au budget 2020, 30 000 au budget 2021), d'autre part le tissu industriel local est de nature à subir de forts impacts liés à la crise sanitaire.

Précieuses réserves

On précisera que le budget inclut le prélèvement d'un quart de million sur les financements spéciaux, en particulier sur la réserve prévue justement pour faire face aux fluctuations de la fiscalité. Sans ce prélèvement, l'excédent de charges dépasserait 300 000 francs.

Par ailleurs, on signalera que la réévaluation de la taxe immobilière permet à ce titre une recette de 340 000 francs en 2021, contre 310 000 aux comptes 2019.

Quant aux variations entre les budgets 2020 et 2021, on mentionnera que les dépenses nettes diminuent très légèrement

au chapitre de l'administration générale, de la santé, des transports et télécommunications, ainsi que de la protection de l'environnement et aménagement du territoire.

Ces charges augmentent par contre dans les autres domaines, pour des raisons évidentes: en matière de formation, 73 000 francs dut essentiellement à l'augmentation des élèves et aux coûts des déménagements prévus; au chapitre ordre, sécurité publique, défense, quelque 22 000 francs pour de l'entretien indispensable au non moins indispensable Service de défense; en matière de sécurité sociale, quelque 32 000 francs de plus, notamment pour les bons de garde.

Modifier la quotité? Trop risqué aujourd'hui...

La quotité fiscale actuelle s'élève à 1.79. Des voix se font entendre assez régulièrement pour souhaiter qu'on étudie la possibilité de l'abaisser un peu. De ce fait, Fabian Burgunder, administrateur des finances, a effectué cet automne des calculs et projections présentés au Conseil municipal et révélant l'effet moindre d'une baisse d'un point pour les contribuables.

Ses calculs tenaient compte d'une diminution de la quotité communale, de 1.79 à 1.69. Pour une famille, qu'elle déclare un revenu imposable de 50 000 francs, de 60 000 francs, de 82 000, de 90 000 ou de 100 000 francs respectivement, cela engendrerait une baisse de la facture fiscale totale estimée à 2,1 pour cent seulement.

Une économie très minime

Un exemple concret: une famille déclarant un revenu annuel imposable de 60 000 francs réaliserait une économie annuelle de deux cents francs environ, sur une facture fiscale totale de quelque 10 000 francs...

Le jeu n'en vaut pas la chandelle, dans une situation émaillée d'incertitudes importantes. Car un point de quotité équivaut à environ 170 000 francs de recettes pour la Commune, laquelle n'a actuellement pas les moyens et surtout pas l'imprudence de renoncer à un tel montant... | cm

Protégez-vous: votez par correspondance

Afin de leur éviter tout risque d'être contaminés, les autorités et l'administration municipales exhortent les ayants droit à utiliser tant que faire se peut le vote par correspondance, cette fin de mois à l'occasion des votations fédérales et des élections municipales.

Rappelons que les enveloppes ad hoc (contenant la carte de légitimation et l'enveloppe renfermant les bulletins de vote remplis et non pliés) peuvent être simplement glissées dans la boîte aux lettres de l'administration communale (installée actuellement à la Grand'Rue 17), jusqu'au dimanche des votations à 10 h au plus tard.

Exceptionnellement et en raison de la crise sanitaire, le bureau de vote et de dépouillement sera installé à la salle de spectacles. | cm

Avec masque!

L'assemblée municipale du 14 décembre sera soumise aux mesures de sécurité déjà appliquées à celle de juin dernier, à savoir la traçage des participants (lesquels devront s'inscrire à l'entrée), une soignée désinfection des mains obligatoire avant de pénétrer dans la salle, ainsi qu'un espace suffisamment aménagé entre les chaises. Par ailleurs, de nouvelles mesures incontournables seront mises en place: le port obligatoire du masque, non seulement dans la salle, mais dès l'arrivée aux abords du bâtiment, ainsi que le renoncement au traditionnel verre de l'amitié servi chaque fin d'année.

Ces règles sont contraignantes, mais les ayants droit

les acceptent volontiers, sachant qu'elles visent exclusivement à protéger leur santé. | cm

La sécurité prime!

Considérant que la santé de la population prime sur toute autre considération, le Conseil municipal a décidé d'annuler purement et simplement la manifestation publique qui était prévue le 5 décembre dernier, pour marquer l'inauguration officielle de l'école primaire agrandie et du nouveau chauffage à distance La Combe. La situation sanitaire actuelle est bien trop délicate pour réunir les habitants. | cm

COURTELARY

Un deuxième album pour Maya



Artiste du vallon de Saint-Imier, domiciliée à Courtelary, auteur-compositrice-interprète, Maya, alias Maja Gutknecht vient de sortir mon 2^e album intitulé *Fidèlement Papa*.

Contenant 12 titres en français dans un style pop, mais avec également des teintes électro, rock, reggae et même un morceau à consonance latino, cet album parle essentiellement du lâcher-prise que l'on peut trouver dans la foi. La relation de couple dans *Une traversée en mer*, les dégâts de la médisance dans *Ces maux* ainsi que le suicide chez les jeunes dans *Comme un lion* sont également mis en avant.

Maya chante et joue de la guitare, accompagnée au piano par R. Schorro. Lorsque la situation sanitaire le permettra, des concerts avec son groupe seront agendés.

Son premier album, *Peace in me*, sorti en 2017 était, lui, intégralement en anglais. Celui dont nous parlons existe en format CD, mais également en clef USB, formule qui contient en plus des paroles et de la musique du clip.

Où le trouver

L'album est disponible chez Henry boulangerie-pâtisserie à Sonvilier et Saint-Imier, chez Léonor santé-beauté à Saint-Imier, chez Christophe chocolatier à Courtelary, chez Jean-Pierre à Courtelary ou à commander sur mon adresse mail maja.gutknecht@hispeed.ch. | mg

LETTRE DE LECTEUR

Le mépris crasse des auteurs anonymes du pamphlet *Fusion votez 4 x non !*

Nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres un pamphlet contre la fusion des communes, dont le contenu m'a profondément heurté.

Sous le titre « Savez-vous ce que représente cette armoirie ? » et illustré par cette dernière, le recto du document présentait un pseudo QCM (Questionnaire à Choix Multiples); le libellé *trumpien* des 5 questions était sans équivoque quant aux bonnes réponses à cocher. Pour les incultes, elles étaient du reste indiquées en bas de page.

Au verso, un qualificatif surgit: « Pour éviter ces inepties... ». Le terme *inepties* qualifie bel et bien les tenants et aboutissants du projet de fusion soumis au verdict des urnes le 29 novembre prochain.

Exprimer une autre opinion, même diamétralement opposée à celle développée dans le très documenté message du Copil, est parfaitement démocratique. Mais traiter d'*ineptie* (donc de stupidité, bêtise ou autre sottise) le travail d'une bonne cinquantaine de personnes, dont les maires des cinq communes concernées, ceci sur une bonne dizaine d'années, voilà qui est inqualifiable et dénote un mépris crasse. Je me sens du reste particulièrement visé, ayant eu l'occasion de faire partie, à titre quasi bénévole, de deux groupes de travail.

Arrivé au terme d'une superbe expérience, et quelques en soit

l'issue, j'aimerais simplement témoigner du plaisir d'avoir pu débattre en toute liberté, sans pressions partisans et dans une ambiance de travail constructive, d'un projet rare par son ampleur et ses implications. Toutes les opinions ont pu s'exprimer librement, les arguments présentés pour ou contre une fusion ont été débattus pendant de nombreuses séances, les sensibilités de tous les protagonistes ont été exposées et finalement chacune et chacun des membres ont beaucoup appris de la vie des autres communes parties prenantes au projet.

J'aimerais encore relever qu'il a bien fallu opter pour certains choix afin de définir des *règles de fonctionnement*.

En conclusion, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens des cinq communes, avant de remplir leur bulletin de vote jaune, à juger les *inepties* des porteurs du projet, en parcourant la Foire aux questions; elle se trouve sur les pages 11 à 15 du message du Copil, inclus dans notre matériel de vote. Et si les règlements soumis au vote par les questions 1.1, 1.2 et 1.3 ne vous conviennent pas, alors votez non à l'une ou/et l'autre de ces trois questions tout en acceptant le contrat de fusion au point 1. Ainsi l'ouvrage sera remis sur le métier, non sur le fond, mais sur la forme, avis aux contradicteurs.

| jean vaucher, cormoret

LETTRE DE LECTEUR

Votez la joie de faire avancer les choses

Avez-vous déjà fait un don? Oui, probablement, comme la grande majorité des habitants de ce pays. Pour des tremblements de terre, des catastrophes de tous types, pour construire des écoles, donner à manger à ceux qui ont faim ici et ailleurs, protéger des enfants ou la nature, sauver des animaux, soigner des malades, etc.

La générosité des gens est souvent remarquable. Sommes-nous plus pauvres de l'avoir fait? Non. Plus riches. Le partage est une richesse humaine qui vaut son pesant d'or.

Eh bien nos efforts sont simplement parfois réduits à néant parce que des entreprises mal intentionnées et tournées vers le seul profit polluent, tuent, rendent esclaves femmes et enfants. A quoi sert-il de construire une école si les parents sont tellement exploités qu'ils doivent mettre leurs enfants au travail? A quoi sert-il de construire des puits si des entreprises minières polluent les sources d'eau? A quoi sert-il de soigner et de vacciner si des usines et des entreprises tuent les gens à coups de polluants ou de pesticides interdits ici?

C'est un peu caricatural, c'est vrai. Mais les managers de certaines multinationales sont tournés exclusivement vers l'augmentation des parts de marché et le profit à court

terme. S'ils n'entrent pas dans ce moule, ils sont virés, simplement. Et ils laissent derrière eux la mort et la désolation. Ils nous laissent aussi sans voix et impuissants à changer cela. N'imaginons pas un seul instant que nos revendications ou nos arguments vont changer quelque chose. L'égoïsme est leur crédo. Pourtant on peut faire quelque chose. Il faut adopter l'initiative des multinationales responsables, ce qui permettrait de les amener devant des tribunaux s'ils commettent des actes illégaux.

Alors, ils tentent de faire peur au citoyen à coup d'arguments assez déplacés et tordus: c'est du néocolonialisme, ce sont les gens de là-bas qui vont souffrir en perdant leur travail, nous allons y perdre notre prospérité!

Ne votez pas la peur ni l'égoïsme. Votez la joie de faire avancer les choses, de mettre en marche concrètement pour des gens d'ici et d'ailleurs les droits humains, les droits du travail, le respect de l'environnement.

Votez pour être fiers d'appartenir à un pays conséquent dans ses actes et qui se préoccupe d'autrui. Votez oui à l'initiative des multinationales responsables.

| michel oeuvray, cormoret

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



Scrutin du 29 novembre

La situation sanitaire très tendue incite le Conseil municipal à recommander aux citoyennes et citoyens de privilégier le vote par correspondance pour le scrutin fédéral du 29 novembre prochain. | cm

Déléguée à la jeunesse

Le Conseil du Jura bernois adresse ses remerciements pour la contribution financière au poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse. Rappelons le site Internet www.oxyjeunes.ch qui est justement tenu par Samantha Ramos, déléguée interjurassienne à la jeunesse en poste depuis le mois d'octobre 2019. | cm

Entretien des routes

L'exécutif est intéressé par l'offre de Pro Natura qui propose son assistance pour la mise en œuvre d'une méthode d'entretien raisonné des bords de routes et chemins communaux. | cm

Horloger municipal



Jimmy Marchand devant l'horloge qu'il a bichonné pendant 25 ans

C'est terminé pour l'horloger municipal. Jimmy Marchand est entré au service de la commune en tant qu'horloger municipal pour bichonner l'horloge du collège le 1^{er} septembre 1994. Durant son mandat, il a changé pas moins de 50 fois l'heure d'été à celle d'hiver et vice-versa et effectué d'innombrables réglages nécessaires au bon fonctionnement de cette vénérable machinerie. Il a occupé ce poste jusqu'en 2019 lors de la rénovation du collège. Modeste, il ne souhaite pas en dire plus long sur son expérience d'un quart de siècle. Un souvenir marquant lui revient tout de même avec la chute des poids de l'horloge suite à la rupture du câble bien usé par le temps. Heureusement, au vu de leur poids ils n'ont pas traversé tous les étages du collège. Le Conseil municipal adresse ses sincères remerciements à Jimmy Marchand et lui souhaite une belle poursuite de retraite! | cm

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du 29 novembre prochain, Mesdames Patricia Jacot et Véronique Blaser ainsi que Monsieur Romain Roggli. | cm

Réclame



Cadeau à l'ouverture

Compte privé – Gagnant à tous les coups!

Carte Maestro – cartes de crédit – e-banking – mobile-banking simplifieront votre quotidien!

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

cec.clientis.ch



Félicitations aux élus ! Mais il en manque trois...

Théo Brand et Philippe Cattin nouveaux au Conseil municipal

Pour les élections complètes de renouvellement agendées au 29 novembre prochain, on se souvient que seuls deux anciens membres du Conseil municipal briguaient un nouveau mandat. Les quatre autres conseillers remettent leurs sièges en jeu au 31 décembre prochain. On rappellera que cet organe fonctionne déjà, depuis plusieurs mois, à cinq élus au lieu de six.

Or les listes de candidats, présentées dans les délais légaux, ne permettent pas d'attribuer tous les sièges qui seront libérés cette fin d'année.

Tous les candidats sont élus tacitement, ainsi que le prévoit le règlement d'organisation. Pour les autres sièges, un nouveau scrutin est mis sur pied ; ayant obtenu une dérogation ad hoc auprès des autorités cantonales concernées, la Municipalité organise ces élections complémentaires en début d'année 2021.

Deux anciens et deux nouveaux

La première liste déposée portait la candidature de Benjamin Rindlisbacher pour la mairie. Non combattu, le chef actuel de l'Exécutif local a donc été reconduit dans cette fonction, pour une période de quatre ans (ou un an, selon le résultat

du vote sur la fusion des communes).

Pour les six sièges du Conseil municipal, trois listes ont été déposées, qui portaient chacune un nom. Ces trois personnes sont donc élues tacitement, à savoir Roberto Previtali (ancien, hors parti), Théo Brand (né en 2000, nouveau, sur la liste intitulée *Pour Courtelary*), et Philippe Cattin (né en 1972, nouveau, sur la liste *Courtelary demain*).

Le Conseil municipal sortant félicite chaleureusement ces quatre personnes et remercie en particulier les deux nouveaux élus pour se mettre à disposition de la collectivité.

Rendez-vous en février 2021

Pour compléter l'Exécutif local, une élection complémentaire est donc organisée le dimanche 14 février prochain, au système majoritaire.

Les listes de candidats, pour ce scrutin, devront être déposées au secrétariat municipal, jusqu'au lundi 18 janvier midi, au plus tard.

Chaque liste contiendra trois noms au plus, soit le nombre de sièges disponibles. Elle sera signée par dix habitantes et/ou habitants ayant le droit de vote en matière communale.

Avis aux personnes intéressées ! | *cm*



Un deuxième tour des élections municipales est agendé à la Saint-Valentin 2021, pour repourvoir les trois sièges encore vacants à l'Exécutif

Sylvia Pittet remporte la Fibule d'Alaric 2020

Cette année, la Fibule d'Alaric était consacrée à la création textile. Ce prix culturel, organisé tous les deux ans par la commission éponyme du chef-lieu, est ouvert aux habitants de la région, Jura bernois, Bienne et canton du Jura confondus.

Quelle créativité !

En cette année très perturbée, la création artistique n'était visiblement pas la préoccupation majeure de la population. Pour preuve, le nombre assez réduit de candidats au prix, à

savoir cinq artistes seulement, toutes féminines. «La quantité n'est pas énorme, mais la qualité est au rendez-vous», souligne la co-présidente Fabienne Veya. Non sans préciser que les votes du jury ont débouché sur des résultats très serrés.

«Les travaux présentés sont très créatifs, séduisants et originaux ; de surcroît, ils ont tous exigé un soin et une patience considérables de leurs auteures, qui n'ont visiblement pas compté leur temps. Toutes méritent nos chaleureuses félicitations.»

Une œuvre des hauts

Il n'en demeure pas moins qu'une création sort du lot : celle de Sylvia Pittet, une habitante de Mont-Crosin, qui lui vaut de gagner ce Prix culturel 2020. La lauréate remporte donc un prix de 2000 francs, offert par l'entreprise Chocolats Camille Bloch SA, ainsi qu'un exemplaire de la fameuse statuette créée à la fin des années nonante par Fabien Béguelin, bijoutier et enfant de Courtelary.

Rappelons que la commission culturelle est formée de Marie Debrot Berberat, Cyril Froide-

vaux (représentant du Conseil municipal), Isabelle Gauchat, Laetitia Langel (co-présidente), Jean-Marc Marcellini, Hans-Jörg Moning et Fabienne Veya (co-présidente).

En petit comité

C'est aujourd'hui même que devait avoir lieu, au Centre communal, la cérémonie publique de remise de cette Fibule 2020. Deuxième vague de Covid oblige, la manifestation a malheureusement dû être annulée et c'est par courrier que Sylvia Pittet est informée de sa victoire.

Vendredi prochain, c'est en tout petit comité, mais avec toujours le même plaisir, que la Municipalité procédera à la remise du Prix culturel.

Bravo, Sylvia Pittet ! | *cm*

Avis de restriction de circulation

Pour des raisons de travaux d'entretien, la place de la gare de Courtelary sera fermée aux usagers de la route du 19 novembre au 24 novembre. Merci de votre compréhension. | *cm*

LETTRE DE LECTEUR

L'argent suisse tue !

Le financement de l'industrie de l'armement, à travers la place financière suisse, nous rend complices des entreprises qui tirent leurs profits de conflits. Les investissements et l'influence des banques et caisses de pension dans le financement de ces conflits armés sont inconciliables avec nos valeurs et indignes d'un pays neutre.

Dans notre pays cependant, quelques agents financiers excluent déjà les placements financiers dans les entreprises d'armement. C'est notamment

Votez en masse pour l'avenir de notre village

Les autorités communales invitent chaleureusement les citoyennes et les citoyens à voter en masse, pour le scrutin du 29 novembre prochain. Elles soulignent que figure au menu électoral un objet très important pour notre avenir local et régional, à savoir le projet de fusion des communes du Haut-Vallon.

Des autorités convaincues

Le Conseil municipal de Courtelary recommande cette fusion à l'approbation des habitants. Il a en effet été convaincu, au gré des études et travaux menés ces dernières années, par le bien-fondé de s'unir avec nos voisins de Cormoret, Saint-Imier, Sonvilier et Renan. Il estime qu'ainsi mariées, ces cinq localités seront mieux à même d'assurer leur avenir, de se faire entendre auprès de nos autorités cantonales et dans le concert de l'Arc jurassien.

Par ailleurs, les élus mettent en exergue les grandes difficultés rencontrées, depuis un certain temps déjà, pour réunir suffisamment de personnes au Conseil municipal (voir ci-contre).

Conséquemment, l'Exécutif local vous recommande d'accepter tous les objets en lien avec cette fusion et donc de glisser dans votre enveloppe de vote un bulletin jaune portant quatre OUI.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur ce projet, n'hésitez pas à visiter le site officiel www-avenir-vallon.ch.

Protégez-vous, c'est simple !

Eu égard à la situation sanitaire pour le moins précaire, le Conseil municipal exhorte ses habitants à choisir tant que se peut le vote par correspondance, qui leur évitera de prendre le moindre risque.

Attention : les enveloppes devront être glissées dans la boîte aux lettres de la Commune (Grand-rue 58) jusqu'à 18h samedi 28 novembre, au plus tard.

Si vous souhaitez envoyer votre enveloppe par la Poste, n'oubliez pas d'y apposer un timbre et de la poster suffisamment tôt pour qu'elle soit distribuée samedi 28 novembre au plus tard. | *cm*



L'œuvre textile qui vaut à Sylvia Pittet le Prix culturel 2020

ALTERNATIVE RÉGIONALE ET COMMUNALE SAINT-IMIER

Nouvelle commune: un cadre d'action adapté aux réalités offert aux citoyennes et citoyens. Un oui positif, dynamique et ambitieux. Quatre visages citoyens s'expriment à ce sujet.

Florine Pessotto-Bueche, née en 1980, est travailleuse sociale en milieu scolaire à Saint-Imier. Conseillère de Ville depuis plusieurs années, elle a également siégé à l'exécutif local à la tête du dicastère de l'action sociale.



Florine Pessotto-Bueche

Jean Luc Berberat, né en 1966, enseigne le français et l'histoire au ceff COMMERCE à Tramelan. Conseiller municipal depuis 6 ans, il est responsable de l'éducation et de la culture à Saint-Imier.



Jean Luc Berberat

«Elle, c'est une Imérienne pure souche; lui, c'est un exilé biennois qui a remonté la Suze il y a près de 30 ans; mais aujourd'hui, la Suze, il préfère la descendre, pure, sans

glaçon. A eux deux, ils sont presque centenaires. Elle nage, il court. Elle a beaucoup de cheveux, lui moins. Il est enseignant, elle a été son élève et est devenue psychologue. Elle adore la décoration, lui préfère les choses utiles. Elle a deux enfants, lui trois. Il roule en Audi, elle a un gros bus. Il aime les oiseaux, les arbres et le sport; elle préfère les virées shopping, le bricolage et le jardinage. Elle adore cuisiner, lui préfère un bon bistrot. Ils sont Sagittaire. Ils apprécient la lecture, le théâtre, le cinéma. Ils aiment la culture sous toutes ses formes. Ils adorent débattre, argumenter, confronter leurs idées. Elle chante, il se contente de parler. Ils adorent jouer. Et rire de tout. Ils aiment leur Jura, leur vallon, leurs montagnes, leur cité et surtout: ils adorent les gens.

Animés par des valeurs et un idéal communs, ils se sont engagés à fond pour leur commune. Séparément, puis ensemble. Soucieux de son essor, de sa population et de son avenir, ils ont fait de la politique, d'abord au sein d'Alliance jurassienne, puis d'ARC. Ensemble, ils cumulent plus de 30 années d'engagement politique et de mandats divers. A eux deux, ils comptent près de 200 séances au législatif imérien, et autant à l'exécutif, sans compter les commissions dans lesquelles ils ont été actifs. Autant dire qu'ils connaissent les rouages de la politique imérienne, et qu'ils s'y engagent avec détermination. Ils y ont connu des succès retentissants, mais aussi subi des défaites conséquentes. Aux joies et au bonheur ont parfois succédé la tristesse et l'abattement. Puis la résilience et l'enthousiasme retrouvé, ce besoin et cette envie intacts de faire avancer les choses.

Profondément convaincus par les causes qu'ils défendent, les valeurs qu'ils représentent et les choix qu'ils préconisent, c'est avec leurs tripes qu'ils se sont

engagés pour ce coin de pays qui leur est cher et pour le bien des gens qui y vivent ou qui y travaillent, en vibrant émotionnellement et intellectuellement avec les sujets portés sur le devant de la scène politique, sans mot d'ordre, mais avec une conscience assumée des enjeux.

Tant de choses qui lient... et autant de spécificités propres à chacun. Au centre de l'équation, toujours, le sentiment commun que leurs partages créent de nouvelles images, dynamisent leurs idées, renforcent leur amitié, et permettent à chacun de rester réactif. La mise en commun de leurs perspectives, loin de les effacer individuellement, permet au contraire de révéler chacun pour ce qu'il est, de créer une synergie positive. Et même s'ils ne sont pas toujours d'accord sur tout, l'enjeu du maintien de leur lien les rend plus diplomates et leur permet d'envisager certaines concessions dans une attitude constructive.

Elle s'appelle Florine, il se prénomme Jean Luc, mais ils auraient pu s'appeler Renan, Sonvillier, Saint-Imier, Cormoret ou Courtelary, avec leurs différences, leurs spécificités, leurs histoires, et leur Histoire, mais aussi leurs points communs, leurs ressemblances, le même souci d'œuvrer pour le bien de leurs concitoyens.

Dimanche 29 novembre, ces cinq-là ont rendez-vous avec leur avenir et l'opportunité de sceller une alliance solide pour être plus forts, plus grands, plus réactifs, plus dynamiques, plus riches, plus réalistes, plus solidaires et plus visibles ensemble. Cette occasion ne se représentera pas de sitôt et il serait vraiment dommage de la manquer. Florine, Jean Luc, mais aussi Estelle, Mathieu, Isabelle, Yann, Christophe, Jean-Pierre, Mylène, David, Renzo, Marjorie, Liliane, Audrey, Lucienne, Stéphane, René, Francis, Béatrice, Laura et tant

d'autres répondront présent ce jour-là, conscients que nous avons toutes et tous besoin les uns des autres, aujourd'hui plus encore que jamais.

Dès lors, nous vous encourageons à être confiants et à faire preuve de solidarité, de courage et d'esprit d'ouverture en plébiscitant ce magnifique projet de fusion porteur d'espoir et de progrès. Glissez non pas un, mais quatre grands oui le 29 novembre, car notre avenir, c'est maintenant qu'il se joue, bien au-delà des luttes partisans et des défis politisés. Cette fusion, c'est nous. C'est vous.»



Paula Tanner

Il y a plus de douze ans, Paula Tanner est arrivée à Saint-Imier pour travailler comme physiothérapeute à l'HJB. Originnaire du Portugal, elle a très vite été séduite par les montagnes imériennes et c'est en épousant un Imérien de souche que ses racines ont commencé à s'ancrer dans notre ville.

Maman de trois enfants en bas âge, physiothérapeute à 60%, Paula Tanner a été élue au Conseil municipal en 2018. Vice-mairesse en 2020, elle est responsable du dicastère de l'action sociale. Elle montre qu'à Saint-Imier aussi, avec de la volonté et de l'engagement, tout est possible.

«Je ne suis pas une personne solitaire. Soit dans ma vie professionnelle, soit dans ma vie privée, j'essaie de démontrer que nous avons toujours besoin les uns des autres pour y arriver, avancer et être heureux.

Actuellement, vu la situation sanitaire, nous entendons à plusieurs reprises nos médecins, nos politiciens, nos chefs d'entreprise nous dire: «Restons unis, car c'est ensemble que nous pouvons nous en sortir!» Je reprends exactement ces paroles pour dire un grand oui à la fusion de nos communes.

Il est temps d'aller de l'avant, de penser à l'avenir. La fusion de nos communes va non seulement permettre la consolidation des liens déjà existants, mais elle va surtout permettre de dynamiser notre région.

Je trouve que c'est le moment idéal pour faire un pas vers le progrès, de penser à nos jeunes, à l'éducation, au sport à la culture.

Une commune de plus de 9000 habitants sera une commune plus attrayante. Cette attractivité pourra ouvrir des portes aux entreprises, aux commerçants, aux restaurateurs et ainsi créer davantage de postes de travail. C'est la possibilité que nous donnons aujourd'hui à nos jeunes de projeter leur futur dans la région qui les a vus grandir.

Ce projet de fusion est, pour moi, l'aboutissement d'un travail réfléchi, intelligent et surtout global pour l'avenir de la population de nos communes.

C'est maintenant qu'il faut s'engager, voter ce 29 novembre pour un avenir ensemble. Votez 4 x oui à Erguël!»

Né en 1957, Philippe Garraux est membre du Conseil de Ville depuis 2019. Défenseur de la cause féminine, il a également siégé au Conseil de Ville de Moutier puis au Conseil général de La Neuveville. Domicilié à Saint-Imier depuis dix ans, il



Philippe Garraux

est très attaché à sa région et souhaite que nos cinq territoires s'unissent pour former un front commun et défendre une identité régionale au sein de l'Arc jurassien.

«Les opposants à la fusion voient tout en noir. Ils perçoivent un problème à chaque solution. Ils réagissent au lieu d'agir. «La fusion? Non, pas comme ça! La crise du Covid? Non, il faut différer! La RFFA et les pertes d'impôts? Non, il faut attendre! Et les millions de francs garantis par le Canton pour les communes fusionnées? Non, il ne faut pas en parler.» Il faut faire peur avec des hausses d'impôts! Bref, la mentalité de perdant domine.

Les partisans de la fusion, dont ARC est résolument, comprennent et entendent les arguments positifs: ils voient une solution à chaque problème. Ils décident de s'entraider. Tout n'est pas facile, mais c'est possible! Ils ébauchent des idées. Ils sont disponibles et enthousiastes. Ils proposent des plans, dessinent l'avenir, donnent confiance et solutionnent. Ils avancent avec assurance, conviction et fierté.

Avoir une mentalité de perdant ou de gagnant? Telle est la question.

Votons 4 x oui et osons vivre un avenir commun et prometteur!» | arc

LETTRE DE LECTEUR

Fusion d'Erguël: il faut voter

En tant que maires de deux communes qui ont participé pendant un temps aux travaux du comité de pilotage relatif à la fusion des communes du Haut-Vallon, nous suivons avec attention la campagne de votation du 29 novembre. Même si nos communes se sont retirées du processus à des stades différents, il va de soi qu'un projet tel que celui d'une commune d'Erguël influera également sur la vie de nos villages.

De par notre expérience, nous pouvons attester que le comité de pilotage a travaillé dans un esprit positif et constructif, dans

le but d'améliorer la qualité des prestations fournies par les communes. Le projet de fusion proposé à la population constitue une possibilité de revoir profondément le fonctionnement de l'étagé communal de notre démocratie. Il est indéniable qu'il existe de bons arguments pour soutenir ce projet dont les partisans soulignent le côté novateur. Des voix critiques se font aussi entendre dans le contexte de la campagne, comme dans tout processus démocratique. Chacune et chacun doit faire la part des choses avant de voter.

Notre message ne vise pas à

donner un mot d'ordre de vote, ce n'est pas notre rôle en tant que maires de communes externes au projet. Toutefois, il nous tient à cœur d'inciter les ayants droit des communes de Renan, Sonvillier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary à utiliser leur droit de vote. Il est important que le résultat dispose d'une grande légitimité populaire grâce à une forte participation. La démocratie locale de notre belle région mérite que l'on s'y intéresse!

| *bernard tschäppät, maire de la ferrière et manfred bühler, maire de cortébert*

LETTRE DE LECTEUR

Budget et impôts à Saint-Imier: le refus du PLR de dire la vérité

Lecteur toujours attentif des délibérations du Conseil de ville de Saint-Imier, je me demandais comment allaient être abordés dans le budget 2021 les effets de la nouvelle loi fiscale (RFFA), cette réforme voulue par les milieux économiques qui à coup de baisses d'impôts pour les entreprises va entraîner de graves effets pour la classe moyenne.

Je me demandais comment notre déficit de 2,6 millions, soit l'équivalent de 4 dixièmes de hausse d'impôts (+20% d'impôts!) ou 9 fois le budget des routes, allait être traité?

Quelle n'a pas été ma stupeur à la lecture du PV du

22 octobre dans la dernière édition de ce journal, de constater que la fraction PLR a simplement repris mot pour mot la prise de position qu'elle avait faite il y a un an pour le budget 2020! Quelle lecture attentive! Quelle excellente analyse des défis financiers de ces prochaines années! Quel sérieux pour affronter l'avenir!

Ainsi, ceux qui soutiennent les baisses d'impôts pour les plus riches, comme la RFFA, n'ont rien à dire ni à proposer quand les conséquences vont peser sur les classes moyennes.

Les citoyens et citoyennes méritent mieux qu'un copier-coller.

Je termine par une suggestion: pour le prochain copier-coller, reprenez le Conseil de ville de septembre 2012 quand a été examiné l'onéreux rapport Jeanrenaud, suite à une motion PLR. Le Conseil de ville unanime, PLR compris, avait constaté que les chiffres présentés par le rapport Jeanrenaud ne pouvaient pas être validés et que le potentiel d'économie de la commune était quasiment inexistant. A moins de toucher fortement aux prestations, de compresser la masse salariale, ou d'augmenter les impôts.

| *thierry egli, ancien président du conseil de ville et membre de la commission des finances*

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil



Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internetCampagne publicitaire
Création de standMultimédia
www.clin-d-oeil.net

PARTI SOCIALISTE DU HAUT-VALLON

A la rencontre de la population

Samedi 14 novembre, le Parti Socialiste Erguël a partagé un moment d'échange avec la population à Saint-Imier. Tout en respectant les mesures de protection concernant la Covid-19, autour d'un stand, nous avons pu expliquer les recommandations pour le vote du 29 novembre. Nous remercions les passants qui nous ont porté un grand intérêt. Des signatures pour l'initiative cantonale bernoise pour le congé parental augmenté ont pu également être récoltées durant ce moment de convivialité. | pshv



Un stand dans le respect des mesures sanitaires

Fusion des communes du Haut-Vallon: la peur est mauvaise conseillère

A neuf jours du verdict, il est temps de voter!

Il est temps également de résister aux peurs qui sont alimentées par de soit-disant informations pour le moins inexactes.

- **Ecoles en danger?** Rien ne changera en fonction de la fusion, ni pour les écoles de notre territoire ni pour celles de nos voisines. Les collaborations demeureront en l'état ou seront encore améliorées. Les autorités cantonales continueront à fixer le nombre de classes, en fonction des effectifs qu'elles dictent.
- **Nous serons gouvernés par Saint-Imier!** Les membres du Conseil général proviendront de tous les villages. Avec 39 élus, la population de chaque petite commune actuelle pourra élire plusieurs de ses habitants, si elle vote évidemment. Et si les candidats se présentent. On rappellera ici que Courtelary n'a aujourd'hui que trois élus à son Conseil municipal, faute de candidatures...
- **Pas assez de conseillers municipaux?** Pourquoi ne pas essayer cette formule à cinq élus, qui fait ses preuves dans plusieurs communes, par exemple Cormoret? Si le fonctionnement de ce Conseil à 5 ne donne pas satisfaction, de multiples possibilités existent pour lancer un changement: un Forum villageois, une initiative communale, une

- pétition, une motion déposée au Conseil général...
- **Les anciennes petites communes ne seront pas assez représentées au Conseil municipal:** rien ne garantit que les élus de l'Exécutif ne proviendront pas des petites localités! Et combien d'élus faut-il alors prévoir, pour que Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary soient équitablement représentées en termes de démographie? Le projet propose justement de sortir de l'esprit de clocher qui n'est plus justifié en 2020...
- **Une fusion en pleine crise sanitaire?** Dans le monde entier, les virologues, les médecins et donc les gouvernements annoncent clairement que cette crise durera beaucoup plus longtemps qu'on a pu le croire ce printemps... Nous devons tous nous habituer aux mesures de précautions et la société doit continuer à fonctionner. Nos Communes ne se sont pas mises en sommeil, elles se sont adaptées, et Erguël ne fonctionnera pas moins bien.
- **Peur pour nos identités?** L'organisation municipale, donc politique, n'a rien à voir



avec l'identité de chaque localité, société, groupement. D'ailleurs l'identité ne suit pas du tout les frontières communales. On pourrait par exemple parler d'identité pour les personnes habitant les montagnes de nos communes, pour celles qui travaillent la

terre, pour les entrepreneurs de l'industrie, pour les musiciens et autres artistes, pour les jeunes du Vallon, pour les aînés, etc.

- **En deuil pour les noms de village?** Les noms de nos localités ne disparaîtront pas. Ils demeureront même sur les

entrées de village, en caractère plus grand que celui qui mentionnera la commune politique. Nous demeurerons habitants de Cormoret, de Renan, de Sonvilier, de Saint-Imier ou de Courtelary. Les bourgeoisies ne seront pas impactées du tout par la fusion. Les sociétés locales n'en souffriront pas le moins du monde, certaines pourront même recevoir un meilleur soutien.

mune d'Erguël seraient-elles plus élevées que les taxes de nos cinq communes? Aucune raison objective ne permet de craindre une hausse de taxes due à la fusion!

- **On n'investira plus chez nous!** Le budget prévisionnel de la nouvelle commune se base sur les investissements prévus en 2022 par les cinq communes et inscrits à leurs plans financiers; les investissements prévus par chaque commune ne sont donc nullement remis en cause!
- **Les chiffres mentent?** Non, les chiffres avancés dans le projet financier ne mentent pas du tout. Ils ont été mis au net par les cinq administratrice et administrateur des finances de nos communes, accompagnés par un groupe de travail formé d'élus, d'élues et de citoyennes et citoyens. Ces chiffres sont prudents, mais très sérieux.
- **Peur des taxes?** Mais pourquoi donc les taxes de la com-

- **Des citoyens de seconde zone?** La Commune d'Erguël appliquera une égalité de traitement parfaite pour tous ses habitants. Droits et devoirs seront les mêmes pour tous. Quotité fiscale unique, taxes harmonisées sur l'ensemble du territoire, services offerts à chacun sans distinction, droits politiques parfaitement égaux: de Renan à Courtelary, de la Montagne de l'Envers à Mont-Crosin, il n'y aura aucun habitant de seconde zone à Erguël!
- **Trop tôt?** Non, il n'est pas trop tôt pour fusionner. Il est même grand temps pour le faire. Le travail mené ces dernières années est complet, pointu, le projet est ficelé, nous pouvons donc foncer. De surcroît, le Canton ne va pas éternellement inciter à la fusion (avec de jolis cadeaux financiers!), mais il va finir par imposer les fusions qu'il estime judicieuses, et qui ne correspondront pas forcément à nos envies...

| copil de fusion

Votez, c'est important!

Par correspondance, c'est encore mieux!



Un vote historique!



Le Comité de pilotage de la fusion vous invite très chaleureusement à voter sur cet objet important, qui mérite une très large participation. Il est primordial que la décision prise reflète l'avis d'une forte majorité, que chacune des fiancées s'exprime massivement. L'immense (et passionnant) travail effectué ces dernières années, pour la préparation de ce projet innovant, vaut amplement l'intérêt de la population concernée.

Soucieux de votre santé, le CoPil vous recommande ce faisant d'opter tant que possible pour le vote par correspondance,

lequel permet d'éviter tout risque de contagion. Dans chacune des cinq communes, les possibilités de voter préalablement au 29 novembre sont clairement expliquées sur les enveloppes ad hoc.

Important: le matériel (enveloppe fermée, renfermant l'enveloppe également fermée qui contiendra les bulletins de vote remplis et non pliés, ainsi que la carte de légitimation) doit être glissé dans la boîte de la Commune jusqu'au samedi 28 novembre avant 18h.

| copil de fusion

Toutes les infos, y compris en vidéo, sur [www.avenir-vallon](http://www.avenir-vallon.ch)

Pour en savoir davantage de manière agréable, rendez-vous sur le site www.avenir-vallon.ch. Outre les nombreux documents et commentaires publiés par le CoPil, vous y trouverez une source d'information particulièrement attractive: le Comité de pilotage a donné la parole à quelques membres des groupes de travail, afin qu'ils s'expriment librement devant une caméra.

En vidéo, vous découvrirez donc les témoignages de six membres de groupes de travail: Francis Daetwyler, Hubert Droz, Jean-Pierre Etique, Vincent Fleury, Pierre-Yves Graber et Jacques Hirtzel.

Ces six intervenants ont tous participé activement aux recherches, échanges et débats menés en groupes de travail. Au fil des vidéos, ils s'expriment sur des thèmes étudiés ces dernières années par lesdits groupes de travail, et abordent respectivement les questions d'aménagement du territoire (lequel sera nettement facilité par la fusion), les

services techniques (qui seront non seulement maintenus, mais carrément développés), l'organisation politique générale de la future commune (avec toutes les possibilités offertes aux habitantes et habitants de s'exprimer et de demander des modifications législatives, de nouveaux outils, etc.), le volet financier d'Erguël (incluant notamment la seule certitude actuelle: ensemble, nous serons pécuniairement plus solides), les questions sociales et les écoles (dont aucune ne fermera, pas plus à Villeret qu'ailleurs!).

Les personnes filmées dispensent ce faisant des informations claires, concrètes et précises, révélant que la fusion ne causera aucune révolution, mais bien des améliorations.

Pour visionner ces enregistrements: rejoindre la page d'accueil du site www.avenir-vallon.ch; dans le menu, cliquer sur Médias puis sélectionner la vidéo désirée.

| copil de fusion

LETTRE DE LECTEUR

Et si la fusion ne passe pas...

Je ne fais pas de politique, je réside dans l'une des 5 communes concernées par la fusion, je suis les publications de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* qui soutiennent et remettent en cause ce projet de fusion ou, encore, ai écouté les débats sur internet et à la radio. Un aspect qui m'intéresse est de comprendre ce qu'il se passera si les 5 communes ne fusionnent pas.

J'ai lu dernièrement que peu importe la situation, qu'elle soit sanitaire ou économique, apparemment *une seule certitude: l'union a toujours fait la force et la fera toujours* lisais-je dans ce journal il y a quelque temps. J'en déduis donc que sans fusion, nous ne pourrions aller de l'avant, et que vraisemblablement la fusion est notre seule solution. D'abord, on me parle de fiscalité plus stable, en disant qu'il y aura une meilleure répartition des charges, qui n'existe pas à l'heure actuelle, bien que les communes collaborent déjà. J'en déduis qu'il s'agira d'une avancée administrative, mais est-ce que ceci n'est pas réalisable sans fusion? En outre, il est relevé que les communes ensemble seront plus fortes, car réunions. Mais est-ce que toutes les communes ont des réserves d'argent similaires? Ont-elles toutes une situation financière stable? Ont-elles toutes des dettes? De ce que j'ai lu et compris, elles n'ont de loin pas toute la même situation en matière de trésorerie. Par conséquent, je me demande comment on sera plus forts, si toutes les communes n'ont pas les mêmes forces. On se fera mieux entendre à Berne, mais pour cela, il faut aussi que notre commune soit fiscalement stable pour développer de nouveaux projets. Est-ce que le nombre d'habitants suffit pour cela? Je ne crois pas: il faut que les finances soient garanties pour obtenir l'octroi ou le développement de nouveaux projets. Une chose qui est sûre, c'est que le canton de Berne ou la Confédération ne laisseront pas tomber les petites communes ou les grandes. Nous sommes tous touchés par la situation actuelle, mais je ne

crois pas que la fusion aidera davantage. Nous vivons dans un pays financièrement sain, c'est une chance! Ce ne sera pas facile, on est d'accord, mais ne négligeons pas ces aides, qui, elles, seront réelles. En plus, le meilleur moyen d'être entendu à Berne est d'avoir des personnes qui y sont, comme des députés par exemple. Fusion ou pas, nous ne sommes pas garantis d'avoir quelqu'un au Grand conseil, d'ailleurs les 5 communes n'en ont pas actuellement.

Ensuite, on nous parle des nouvelles possibilités d'aménagement du territoire, qui permettra l'implantation de nouvelles entreprises. D'une part, j'entends parler de la RFFA qui limitera les recettes fiscales de ces mêmes entreprises, d'une autre on sait qu'il y a la crise sanitaire. Je me demande comment de nouvelles entreprises pourront s'implanter alors que nous vivons une crise sanitaire qui deviendra financière sous peu, si ce n'est pas déjà le cas. De plus, si on touche moins d'impôts de leur part, comment ça aidera la future commune? Quant aux zones à bâtir qui vont s'agrandir, c'est sûrement une bonne nouvelle, mais encore faut-il que la future commune soit attractive, et ceci n'est pas encore garanti à ce jour. Aussi, j'ai entendu qu'une telle expansion n'interviendrait pas tout de suite, car il y a un délai d'étude de 5 ans. Est-ce que la fusion amènera des réponses concrètes à tout ceci? A l'heure actuelle ou me projetant, je ne le vois pas. J'ai entendu qu'en ayant 9000 habitants, nous jouerons dans la cour des grands, voilà qui est réjouissant. Mais en avons-nous les moyens? Si oui, quand? Car il est admis que dans les premières années (combien?), la future commune ne dégagera pas de bénéfices.

J'en viens aux écoles, car j'ai un enfant qui sera amené à fréquenter l'école obligatoire encore quelques années. J'ai regardé une vidéo qui parlait de *statut quo* au niveau des écoles obligatoires, si ce n'est la création d'une nouvelle classe pour les G, orientée sur des projets.

Voilà qui me rassure, car mes amis me rapportent que leurs enfants ont toujours plus de mal à se décider pour leur avenir. De plus, les EJC seront regroupées sous une même direction, ce qui est un plus, administratif, une fois de plus. Il a aussi été relevé, que les transports sur les montagnes seront améliorés – merci! Alors je me demande en quoi la fusion sera nécessaire pour la mise en place de tout ceci. Les directions ne changent pas, les bâtiments ne changent pas, il existe déjà l'OMPP qui est actif dans toutes les écoles. Je crois que nos communes peuvent faire le pas, déjà demain, sans attendre 2022 pour créer tout ceci. De plus, je sais qu'il y a un syndicat scolaire en place, et là, personne n'en parle, mais il s'agit bien d'une question qui n'a pas été traitée. Je permettrais tout de même de mentionner que Villeret fait partie de ce syndicat, mais pas de ce projet de fusion, qu'en serait-il? La question des écoles ne favorise pas grand-chose en ce qui concerne cette fusion.

En définitive, je relève bon nombre d'améliorations administratives, mais trop peu pour la citoyenne que je suis. Je sais que je ferai partie d'une commune de 9000 habitants, que mes enfants iront à l'école comme maintenant, qu'on aura des possibilités d'aménagement du territoire, cependant aucune garantie qu'il y ait du monde pour occuper ces nouvelles zones, vu la situation actuelle et ce que les prochaines années nous réservent. J'ai lu que ce projet comporte encore des imperfections que toutes les critiques serviront à améliorer la future commune, c'est vrai, je suis d'accord. Mais alors, pourquoi valider ce projet maintenant? Je ne vois pas l'urgence! La fusion n'effacera nullement la crise que nous vivons aujourd'hui. Elle n'aidera pas non plus les communes, car au départ, tout devra être mis en place, et il y aura des coûts, donc à part augmenter les chiffres rouges, nous ne serons fiscalement pas plus forts. Les fusions ne génèrent pas de bénéfices dans les premières années, alors je veux

bien croire qu'en situation de crise, ça ne sera pas meilleur, et ceci, on peut en être sûr!

Aujourd'hui, en tant que citoyenne des 5 communes, je me pose encore trop de questions, qui ne trouvent pour réponses que des promesses ou belles paroles. Je ne suis pas pessimiste, mais là, l'avenir de notre région se joue. Je n'ai pas envie de déménager, je n'ai pas envie de limiter mon confort de vie, je n'ai pas envie que ma commune ne soit plus dans mon village, même si je paierai moins d'impôts, je n'ai pas envie de faire partie d'une grande commune qui n'aura pas les reins assez solides pour être à la hauteur des promesses faites aujourd'hui qui ne garantissent pas grand-chose directement au citoyen. Ma prof d'économie familiale disait: *on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs*. Aujourd'hui, dans ce projet de fusion, je vois surtout les œufs qui seront cassés, et l'omelette sans garanties réelles d'être réussie.

Et si la fusion ne passe pas, le 30 novembre je continuerai d'aller traiter mes questions diverses à la commune, que ce soit pour mes impôts, pour des réservations ou enseignements, pour mes soucis de citoyenne, pour papoter avec mon amie qui y travaille; que mon enfant ira à l'école; et que les nombreux projets, en suspens à cause de votations, de ma commune pourront, enfin, être finalisés rapidement... En revanche, si le projet est accepté, nous sommes, tous, bons pour attendre encore beaucoup d'années avant que tout soit repris et concrétisé... donc la vie ne s'arrêtera pas. Les communes continueront d'avancer!

Ainsi, en raison de mes doutes réels, je déposerai un bulletin rempli de quatre non dans l'urne. Je ne suis pas persuadée par ce projet, je crains la suite s'il passe. Je préfère encore décider au sein de ma commune et être libre d'assumer les choix qui y seront pris. Et comme a écrit Sartre: *être libre, c'est savoir dire non*.

| sandrine langel

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Présentes, mais à distance

Conscientes de la gravité de la situation sanitaire actuelle, les paroisses réformées de l'Erguël suspendent les activités régionales en présence jusqu'à nouvel avis. Les professionnels, soutenus par leurs conseils de paroisse, privilégient désormais les temps de rencontres personnelles, d'accompagnement individuel, la célébration des services funèbres et l'accompagnement des familles en deuil.

Une offre à distance de cultes, de catéchisme, de textes à méditer et bien d'autres choses encore sont à découvrir sur www.referguel.ch.

La pasteur Laure Devaux Allisson peut vous transmettre par courrier postal ces différentes ressources, 076 438 02 09.

Les paroisses réformées de l'Erguël sont aussi présentes pour apporter une aide toute pratique: pour des courses, pour un déplacement médical ou autre urgence. Demandez!

Dimanche du souvenir – églises ouvertes

Les cultes du souvenir ne pourront pas avoir lieu sous leur forme habituelle cette année. Pour partager quand même ce temps précieux de mémoire, pour dire sa peine et pour trouver la force de repartir dans la vie, plusieurs paroisses de l'Erguël ouvrent leurs églises pour des temps de recueillement, accompagnés de musique, de parole, de silence. Des temps ouverts à tous, aux personnes touchées par un deuil et à celles qui souhaitent simplement déposer une peine. Vous

serez accueillis par un ou une pasteur et des laïcs de votre paroisse. Vous pouvez y venir librement, à l'heure et pour le temps que vous voulez. Vous pourrez y allumer une bougie du souvenir, inscrire un nom, une pensée. Les paroisses veilleront à ce que la limite des 15 personnes soit respectée. Pour les horaires, voir l'agenda de votre paroisse.

Des étoiles plein les yeux

Nos fêtes de Noël seront particulières cette année, mais cela n'empêche pas les enfants du cycle 1 (6-10 ans) de goûter à la magie et au sens de Noël! Les préparatifs de Noël se vivent en présence ou à distance, selon les paroisses. Prenez contact avec le ou la pasteur de votre paroisse pour en savoir plus.

Catéchisme – on garde le lien!

Les rencontres de catéchisme de la 7^e à la 11^e année se vivront désormais à distance. Gardez l'œil ouvert sur votre boîte aux lettres ou votre boîte mail: pasteurs et catéchètes vous y retrouveront!

Services funèbres

Les services funèbres sont célébrés, moyennant une limite de 50 personnes. Le port du masque est obligatoire et les coordonnées des participants recueillies. Afin de simplifier le temps d'accueil lors des cérémonies, chacun se munira d'une carte de visite ou d'un papier avec son nom, prénom, adresse et no de téléphone à déposer en arrivant. | Ida

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES

Le temps commence à être long... disait la grenouille!

Cette fois, le temps commence vraiment à être long! Le temps de la pandémie, je veux dire. En mars, on a tenu bon, on s'est tenu les coudes, confinés que nous étions. Et voilà que ça recommence, en pire. Et voilà que c'est parti pour durer nous dit-on. Oui, vraiment nous devons faire preuve d'une drôle de persévérance!

De la persévérance... cela me fait penser à cette fable un peu grinçante que je vous livre ici.

Trois grenouilles curieuses s'aventurèrent un jour hors de l'étang pour explorer le monde. Arrivées dans la cour d'une ferme, des poules les aperçurent et fondirent sur elles pour les dévorer. Paniquées, les grenouilles s'enfuirent et sautèrent dans le premier bidon venu pour se protéger, un bidon de lait que le fermier avait posé devant la porte de l'étable. Elles se retrouvèrent à nager dans le lait. Mais il leur fallait sortir de là au plus vite, avant que le fermier ne revienne. Elles firent essai sur essai, mais l'embouchure du bidon était étroite et ses parois d'acier étaient lisses et glissantes.

La première grenouille était une fataliste. Elle se débattit un moment et dit: «Jamais nous ne sortirons d'ici. C'est la fin!» Elle se laissa couler. La deuxième grenouille était une cérébrale connaissant parfaitement les lois de la physique et de la balistique. Elle exécuta rapidement tous les calculs et fit le saut avec toute la vigueur voulue. Mais, dans ses calculs, elle n'avait pas prévu l'anse du bidon. Elle s'y cogna et coula. La troisième grenouille était une persévérante... Pas un seul instant elle ne cessa de nager de toutes ses forces. Le lait se transforma en un beurre glissant, mais ferme. En s'y appuyant, la grenouille réussit facilement à sauter hors du bidon... De la persévérance... oui, il nous en faut et il nous en faudra. Mais plus que cela encore. Parce que cette fable des grenouilles, elle a un peu le côté moralisateur des bons conseils, des *il faut que...* et des *il suffit de...* Le Nouveau Testament parle souvent de persévérance dans l'épreuve: c'est que les premiers chrétiens ont vécu dans un contexte de persécutions. Mais, ce qui est frappant, c'est que la persévérance y est souvent associée avec l'amour: il ne faut pas persévérer pour persévérer. Il faut persévérer à aimer et c'est le fait d'aimer et d'être aimé qui permet de persévérer. Dans une de ses lettres, Paul dit de l'amour qu'il ne disparaîtra jamais. Et nous, nous pourrions peut-être dire: oui, le temps commence à être long... mais l'amour est éternel! | alain wimmer, pasteur

LETTRE DE LECTEUR

Multinationales responsables – simplement une évidence

Comme enfants déjà, à petits pas, on nous a appris à prendre la responsabilité pour nos propres actions et leurs conséquences. Pourquoi, cette règle élémentaire de la vie humaine, ne vaut-elle rien pour certains *grands et très grands*? Pour des multinationales qui se per-

mettent de mettre en danger la nature et la vie de beaucoup d'hommes dans le monde entier. Et tout ça, sans être obligées d'y répondre?

L'initiative pour des multinationales responsables me paraît simplement une évidence. | christoph helbling, saint-imier

Réclame

ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite

Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:

Des jeux de société

De la gymnastique douce

Des activités à l'extérieur

Concert et spectacle

Du repos

Des repas de qualité

Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Projet de fusion de la future commune d'Erguël



Paysage, Erguël, photo: © Jura bernois Tourisme

Après avoir évalué les différents aspects d'une fusion avec les communes de Cormoret, Courtelary, Renan et Saint-Imier, le Conseil municipal s'est positionné contre ce projet pour les motifs qui sont expliqués ci-après.

En préambule, il faut relever qu'à la suite à la mise en consultation du RO (Règlement d'organisation) de la future commune d'Erguël, le Conseil municipal de Sonvilier a fait part de sa position par un courrier adressé au COPIL (comité de pilotage) de la fusion. Il contenait plusieurs demandes qui sont énumérées ci-dessous, faisant également des propositions sur ces points au COPIL. La majeure partie de ceux-ci n'a pas été retenue par le COPIL. Le Conseil Municipal de Sonvilier a l'impression de n'avoir été ni écouté, ni entendu et s'interroge sur le fonctionnement de la future Commune. C'est pourquoi il a formulé un préavis négatif à ce projet et recommande de voter non le 29 novembre.

Un Conseil municipal formé de 5 membres est trop restreint. Il a été demandé d'augmenter la composition à 7 conseillers

La charge de travail de la nouvelle Commune, d'une vaste étendue géographique et composée d'un nombre de citoyens avoisinant les 10 000 âmes, sera conséquente. Le fonctionnement des autorités sera certes différent, puisque qu'il sera semi-professionnalisé soit à hauteur de 40% pour les conseillers et de 80% pour le maire, toutefois le volume prévisible des dossiers à gérer demandera une grande disponibilité.

Le Conseil Municipal de Sonvilier estime que la dotation proposée par le COPIL est insuffisante et craint que les décisions politiques soient prises par les chefs de service et non plus par les autorités.

Pour rappel, actuellement 4 communes sur les 5 qui fusionnent fonctionnent avec un Conseil Municipal de 7 membres.

La répartition des sièges au Conseil municipal composé de cinq conseillers n'est pas optimale. En effet, si le maire de la future Commune devait être imérien, Saint-Imier disposerait de la majorité des voix

Le Conseil municipal de Sonvilier propose donc une nouvelle répartition des sièges, mais avec 7 conseillers, soit:

- Conseil municipal:
 - Cercle électoral Renan-Sonvilier: 2 sièges
 - Cercle électoral Cormoret-Courtelary: 2 sièges
 - Cercle électoral Saint-Imier: 2 sièges
- Maire:
 - 1 seul cercle électoral

Il est clair que cette proposition ne favoriserait plus la Commune de Saint-Imier, mais permettrait dans cette configuration de préserver les minorités. A noter que ces cercles électoraux ne pourront être garantis sous cette forme que pour deux législatures au maximum.

S'agissant des cercles électoraux, il est prévu que ces derniers fonctionnent uniquement pendant une législature de 4 ans

La demande a été faite de prolonger la période de fonctionnement de ces cercles électoraux durant 2 législatures, comme la loi le permet. En effet, la Commune de Sonvilier fonctionne sans parti politique à ce jour, uniquement avec des citoyens bénévoles et engagés. La mise en place de partis politiques prend du temps, de surcroît alors qu'actuellement les autorités sont élues sans parti politique défini.

Les premières élections auront déjà lieu au printemps 2021, il est donc clair qu'il ne sera pas aisé de mettre en place des partis politiques dans un laps de temps de 6 mois. Durant les 4 premières années, il y aura beaucoup de travail de mise en commun et de coordination à effectuer pour les nouvelles autorités. Les villages fonctionnant sans parti politique devront apprivoiser cette nouvelle manière de fonctionner. Etendre à deux législatures la durée de fonctionnement des cercles électoraux permettrait à chaque parti politique de s'organiser, recruter, faire de la propagande. Une seule législature pour mettre en place tous ces aspects, apparaît un délai trop restreint pour les autorités de Sonvilier.

Forums villageois: le Conseil municipal de Sonvilier souhaiterait accorder plus de visibilité et d'importance à ces derniers

Pour qu'un forum villageois puisse être créé, il doit être constitué d'un dixième du corps électoral des ayants droit au vote d'un village. Le Conseil municipal pense qu'il est plus adapté que le ratio d'un vingtième et non un dixième des

citoyens soit à soumettre les propositions du village concerné.

Pour rappel, la Commune de Sonvilier fonctionne actuellement avec une assemblée municipale et non pas un Conseil de Ville comme cela sera le cas après une éventuelle fusion. Afin de donner la possibilité de s'exprimer à un plus grand nombre de citoyens, il est demandé de revoir à la baisse le nombre d'ayants droit.

Le choix des armoiries a eu lieu dans un contexte sanitaire très particulier. Le peu d'intérêt montré par les citoyens pour le choix de ces dernières est révélateur

Le Conseil Municipal de Sonvilier n'est pas certain que le choix des armoiries ait été une des préoccupations majeures pour la population. La communication sur le choix des armoiries a été perturbée par la crise sanitaire dans laquelle nous sommes encore actuellement plongés et qui a eu des répercussions sur la vie de tout un chacun.

Le choix entre 3 modèles a été proposé aux citoyens. Il s'agissait de se prononcer sur une des propositions, mais la possibilité n'était pas offerte de refuser les 3 projets d'armoiries et ainsi de marquer le désaccord quant aux propositions soumises.

Sonvilier est la Commune qui s'étend sur le plus grand territoire en superficie parmi les 5 communes du projet de fusion

Avec le fonctionnement proposé pour la future Commune d'Erguël, le Conseil municipal émet quelques réserves quant à la prise en considération des minorités. La centralisation de l'administration à Saint-Imier et Courtelary et la suppression des guichets communaux dans

les autres communes induiront une perte de proximité.

L'étendue géographique de la nouvelle Commune sera conséquente. Il n'est pas tenu compte des besoins de la population domiciliée hors localité dans la répartition des services de l'administration.

Il tient à cœur aux Autorités de motiver les points qui ont déterminé leur recommandation de vote et que le respect de l'opinion de la population soit préservé.

Le Conseil municipal souhaite que chacune et chacun puisse traverser cette période sanitaire difficile dans les meilleures conditions et que la santé vous accompagne. | cm

Bureau de vote du 29 novembre

Le bureau de vote des votations et élections du 29 novembre sera composé des membres suivants: président: Jean-Mairet Marc; vice-présidente: Jeanneret Rosemarie; membres: Oberling Emilie, Pfund Joannie, Ren Marie, Risoli Marie-France, Nuvolone Luca, Oppliger Fabrice, Pellissier Régis, Racheter Tony. | cm

LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



Votations du 29 novembre

Lors des votations fédérales du 29 novembre, le bureau électoral de La Ferrière se composera comme suit: président: David Oppliger; secrétaire: Tania Vega; membres: Solène Marmasse, Michaël Vuilleumier, Ludovic Kurth.

Les Autorités communales remercient d'ores et déjà ces personnes pour leur présence. | le secrétariat communal

Votations et élections du 29 novembre

Au vu de la recrudescence rapide de la Covid-19 et afin de respecter au mieux les recommandations du canton de Berne et de la Confédération, le Conseil municipal recommande à la population d'exprimer son vote par correspondance. Les personnes souhaitant se rendre au bureau de vote doivent se munir d'un masque et respecter les mesures sanitaires qui seront mises en place dans les

locaux de vote, ainsi que d'appliquer les gestes barrière.

Il est rappelé que les bulletins de vote doivent être insérés dans l'enveloppe spécialement prévue à cet effet (enveloppe neutre). Quant à la carte de vote, elle doit impérativement porter la signature de l'ayant droit. Enfin, le matériel de vote doit être retourné au moyen de l'enveloppe de vote officielle à fenêtre. | cm

COMMUNE DE RENAN AVIS OFFICIELS



Votations du 29 novembre: par correspondance s.v.p.

Compte tenu de la situation sanitaire très tendue, le Conseil municipal de Renan encourage ses citoyennes et citoyens à privilégier le vote par correspondance à l'occasion des prochaines votations.

Pour ce faire, nous vous rappelons que les bulletins de vote doivent être insérés dans l'enveloppe grise prévue à cet effet nommée *Enveloppe de vote pour bulletin électoral/bulletin de vote*. La carte de vote, quant à elle, doit être impérativement signée et insérée dans l'enve-

loppe-réponse blanche avec l'enveloppe grise contenant les bulletins de vote. Le tout doit parvenir au secrétariat municipal samedi 28 novembre à 18h au plus tard.

Pour les personnes souhaitant voter personnellement, il est

rappelé que le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment communal et que les mesures sanitaires mises en place dans le local de vote devront être respectées. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration. | cm

Distribution de masques

Nous rappelons aux habitants de Renan qui n'ont pas encore bénéficié de l'offre de masques de protection que 10 masques par personne peuvent être retirés gratuitement au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture. | cm

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Fête des Promotions à Sonvilier, le 25 juin 1933

A Sonvilier, lors de la fête des promotions, les villageois se rendaient d'abord à l'église pour écouter le discours de clôture du président de la commission d'école et voir les productions des écoliers. Ils se déplaçaient ensuite en cortège jusqu'au stand de tir où étaient organisés des concours et des jeux pour les enfants. C'est aussi là qu'on réalisait « la polonaise », une grande chorégraphie collective.

© Mémoires d'Ici, Famille Madeleine et Adolphe Bühlmann

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 20 au 26 novembre: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h 45
Dimanches et jours fériés: 11 h-12h, 19h 15-19h 45

TRAMELAN
Du 20 au 26 novembre: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11 h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500, Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT
gare
Mardi 24 novembre: 15h 15-17h

LA FERRIÈRE
commune
Samedi 28 novembre: 9h45-11h45

FRINVILLIER
Mardi 8 décembre: 16h30-17h 15

ORVIN
centre du village
Mardi 25 novembre: 17h45-19h30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE
ancienne école primaire
Vendredi 11 décembre: 17h30-19h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 11 décembre: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL
commune
Mardi 15 décembre: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 11 décembre: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET
collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY
collège
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER
collège
Lundi: 17h30-19h30
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE
collège
Mardi: 15h 15-17h 15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET
rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h 15-19h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY
Grand-Rue 21
PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h), parcours avec visite guidée fermé jusqu'au 24 novembre

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT
halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h 10
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h 15
Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal
Lundi: 19h45
(sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ
halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h 15-21h 15
60 francs/an
Étudiantes 30 francs/an
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h
032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Mercredi, samedi et dimanche:
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 21 novembre et du 22 novembre assuré par Nicolas Pierre et John Todeschini, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi: 16h-18h (permanence maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charnière 6
2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
Fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lundi-mercredi: 8h-11h45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86
– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9h-12h
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

Ne jetez pas vos machines et appareils !

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

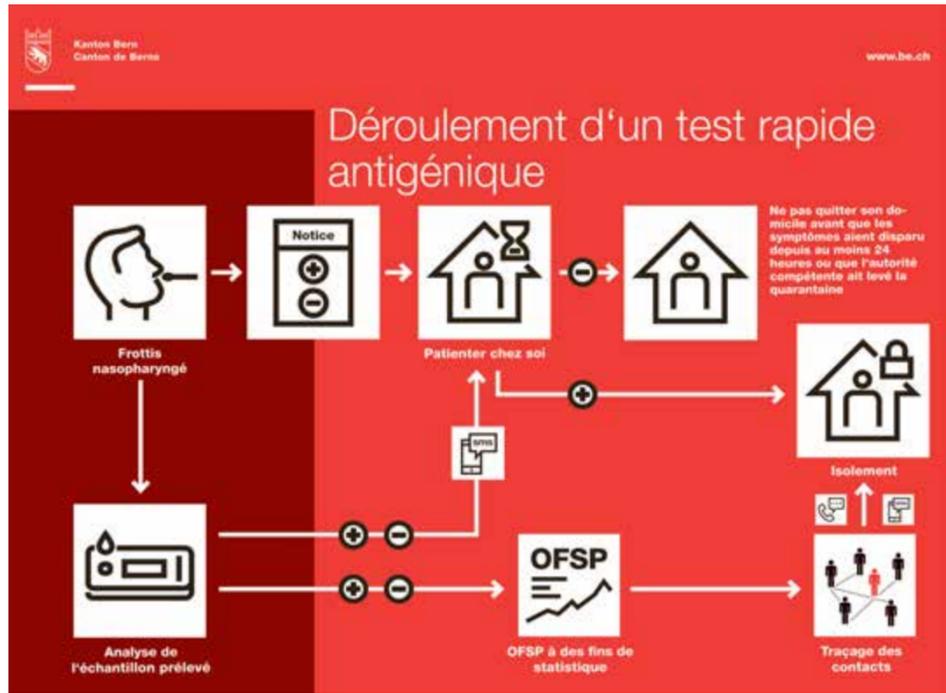
Tarif des annonces
Sur demande ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

HÔPITAL DU JURA BERNOIS

Ouverture du centre de dépistage Covid-19 à Tavannes



L'Hôpital du Jura bernois annonçait récemment qu'il préparait activement la mise en place d'un centre de dépistage à Tavannes dans l'optique de compléter rapidement son dispositif destiné à couvrir les besoins dans tout le Jura bernois.

Au terme d'intenses travaux préparatoires menés au pas de charge, nous informons la population que le centre de dépistage est désormais ouvert et prêt à accueillir toutes les personnes présentant des symptômes et nécessitant des investigations au moyen de tests PCR et/ou de tests antigéniques rapides afin de détecter le virus SARS-CoV-2, responsable de la maladie Covid-19.

Les rendez-vous pour un dépistage peuvent être obtenus au 032 942 20 00.

Vous trouverez le centre de dépistage à la route de Pierre-Pertuis 16, 2710 Tavannes (dans les anciens locaux du centre d'orientation professionnelle). | hjb

AGENDA

MERCREDI 25 NOVEMBRE

– Conférence *Marcheurs du monde*, de Nicolas Kernén. CIP Tramelan, 19h30.

JEUDI 26 NOVEMBRE

– Débat ApériCIP, la jeunesse en question, CIP, Tramelan, 11h30.

SAMEDI 28 NOVEMBRE

– 18^e bourse aux modèles réduits, CIP, Tramelan, de 10h à 17h.

DIMANCHE 29 NOVEMBRE

– 18^e bourse aux modèles réduits, CIP, Tramelan, de 10h à 17h.

MERCREDI 2 DÉCEMBRE

– *Né pour lire*, CIP Tramelan, 9h30.

JEUDI 3 DÉCEMBRE

– SEL de la Suze, Espace Nicolas Béguelin, Courtelary, de 19h à 21h.
– Soirée scrabble, CIP, Tramelan, 18h45.

SAMEDI 5 DÉCEMBRE

– Conte *La riche marchande, la jeune Elisa et le trésor venu des Indes*, médiathèque du CIP, Tramelan, 17h. Pour enfants de 9 à 13 ans.

JEUDI 10 DÉCEMBRE

– Conférence *Les cuirs médiévaux de Saint-Ursanne*, CIP, Tramelan, 19h30.

SAMEDI 12 DÉCEMBRE

– Action Solidarité de l'UNION, salle polyvalente, Cormoret.
– Distribution de sachets de Saint-Nicolas aux enfants du COVICOU, salle polyvalente, Cormoret, de 15h à 17h.

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Déchetterie ouverte

Le Conseil municipal a décidé mardi 10 novembre de maintenir sa déchetterie ouverte, revenant ainsi sur une première volonté de la fermer. L'infrastructure restera accessible aux heures habituelles, tout comme les Ecopoints disséminés dans la localité et le ramassage des déchets selon l'agenda Memo Déchets. L'Exécutif avait envisagé une fermeture vendredi 30 octobre, dans la foulée d'une série de mesures de restrictions d'accès aux bâtiments communaux. La communication n'a pas eu le temps de suffisamment circuler tant et si bien que des utilisateurs se sont retrouvés le lundi suivant nez à nez avec des portes closes. Le Conseil

municipal regrette de n'avoir pas pu mieux communiquer, étant donné les courts délais. L'Exécutif rappelle que la gestion de la pandémie nécessite parfois des décisions rapides et difficiles à prendre et invite la population à l'indulgence. | cm

Délégation officielle

Le Conseil municipal a délégué ses représentants à la manifestation suivante: Valforêt SA, assemblée extraordinaire des actionnaires, Le Fuet, jeudi 19 novembre, 19h30: Pierre Sommer et Mathieu Chagnat. | cm

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Révision de la loi sur le statut particulier

Suite à l'approbation par le Conseil-exécutif du projet de révision de la loi sur le statut particulier (LStP), le CJB salue grandement les modifications qui seront proposées lors de la session de printemps 2021 au Grand Conseil

Le projet statut quo+, dont un des objectifs est de développer le statut particulier du Jura bernois, arrive à son terme avec la révision de la loi sur le statut particulier (LStP). Le contenu de cette nouvelle mouture émane de réflexions effectuées au sein de différents groupes de travail auxquels le CJB a activement participé durant ces dernières années. Dès la publication du rapport final sur le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal et de l'arrêté du Conseil-exécutif y relatif, les travaux ont été entrepris pour mettre en œuvre les différentes recommandations émanant de ce rapport.

Tel que relevé dans le communiqué de presse publié par

le canton de Berne, la révision de la LStP prévoit toute une série de mesures permettant de renforcer le Jura bernois, mais également l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le CJB a activement participé à l'ensemble du processus, notamment la phase de consultation qui s'est terminée en mai 2020. Les propositions du CJB ont été reprises dans le projet de loi, telles que:

- le passage à un seul cercle électoral pour les prochaines élections du CJB qui permettra d'apporter une meilleure lisibilité aux électeurs/trices;
- l'octroi de davantage de compétences au CJB dans

l'attribution de ses subventions tant dans le Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles, le Fonds du sport ou le Fonds de loterie. Ce type de système permet d'affiner la répartition entre les trois fonds afin de répondre au plus près aux besoins de la région, tout en gardant les mêmes montants correspondant à la part de la population résidant dans le Jura bernois (environ 5,3%);

- le transfert de tâches cantonales au CJB, avec un budget dédié. Des essais pilotes ont déjà eu lieu ou sont en cours et permettent notamment de renforcer les compétences dont dispose le CJB pour

traiter avec ses partenaires voisins, tant sur le plan intercantonal que transfrontalier;

- le renforcement des services publics en faveur de la population francophone avec notamment l'inscription des unités de l'Intendance des impôts et de la Promotion économique. L'inscription de ces unités dans la LStP permet de garantir un service francophone et de qualité dans la région.

Le CJB salue également le renforcement des compétences du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) en inscrivant notamment son nouveau périmètre d'action dans la LStP. | cjb

LETTRE DE LECTEUR

Combien vaut un droit humain ?

L'initiative pour des multinationales responsables vise à ce que les multinationales qui ont leur siège en Suisse respectent les droits humains et les normes environnementales internationales. Faire des affaires dans le monde entier implique des responsabilités. Les multinationales qui s'appuient sur le travail des enfants ou qui polluent des rivières doivent rendre des comptes.

Il est légitime de se demander pourquoi des entreprises concernées par cette modification de la Constitution, par exemple le groupe cimentier Lafargue-Holcim dont fait partie Vigier SA, arrivent à respecter les normes en vigueur dans notre pays et agissent de manière arrogante et irrespectueuse envers la population des pays pauvres. La réponse est

simple: beaucoup d'entre elles sont actives dans les matières premières, dans des pays fragiles, où l'Etat est incapable de protéger ses citoyens. Ces multinationales sont dominées par des actionnaires avides qui leur demandent des comptes chaque trimestre.

Alors, la vie d'un Africain a-t-elle moins de valeur que celle d'un Suisse? Les adversaires de l'initiative pensent ne rien avoir à gagner sur le terrain des droits fondamentaux et environnementaux; c'est la raison pour laquelle ils se concentrent sur les soi-disant effets négatifs du texte sur l'économie helvétique. Ils prétendent que l'initiative isolerait la Suisse, seul pays à adopter une telle législation, que nous faisons cavalier seul, que nous faisons déjà tout juste, etc. Or les initiants n'inventent rien: ils se réfèrent aux Principes directeurs de l'ONU et de l'OCDE relatifs aux entreprises et aux droits humains; le Conseil de l'Europe en fait de même. Sur ces bases, les Etats sont invités à élaborer un plan d'action national. Treize d'entre eux (par ex. l'Allemagne, les Pays-Bas, la France) l'ont publié et 22 autres sont en voie de le faire (l'Italie)!

Effectivement, prêter attention à ces principes ne peut pas être considéré comme une dépense superflue, car ils sont fondamentaux et n'ont pas de prix.

Quelle est l'échelle de valeurs des adversaires de l'initiative? Comment font-ils pour ne pas voir les agissements obscurs des dirigeants de certaines entreprises? Se rendent-ils compte que ces derniers prônent la loi de la jungle, soutiennent la concurrence déloyale menée par certains établissements voyous et se rendent coupables de distorsion de concurrence envers d'autres entreprises davantage respectueuses des normes sociales et environnementales?

Notons encore au passage que le contre-projet proposé par une majorité du Parlement est sans effet, car il n'impose aucune obligation d'identifier les risques et de prendre les mesures adéquates. La Confédération le reconnaît puisqu'elle estime que seule une minorité de firmes le font. Miser sur l'autodiscipline des multinationales est illusoire! Nous voterons et vous appelons à voter oui.

| les verts du jura bernois

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

Covid-19: Swiss plonge dans les chiffres rouges



Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

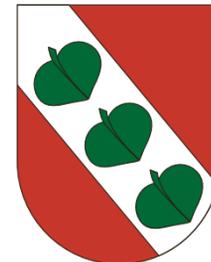
Délai de remise des publications

Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs

90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS
D'ERGUËL

Convocation à l'assemblée des délégués

Mercredi 9 décembre 2020 à 19h 30
au hangar des sapeurs-pompiers
à Saint-Imier

Ordre du jour

1. Salutations et appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'assemblée des délégués du 25 juin 2020
4. Informations, affaires en cours
5. Reconduction du mandat de l'organe de vérification des comptes
6. Approuver les modifications de l'article 11 et des annexes II, IV, V et VI du règlement d'organisation des sapeurs-pompiers d'Erguël
7. Divers

Saint-Imier, le 13 novembre 2020

Le Conseil des sapeurs-pompiers d'Erguël

Cormoret



Avis de construction

Requérant: Daniel Schmocker, Les Nioles 29, 2612 Cormoret.

Propriétaire foncier: Daniel Schmocker, Les Nioles 29, 2612 Cormoret.

Auteur du projet: entreprise Ganguillet Sàrl, 2612 Cormoret.

Projet: rénovation et isolation de la toiture.

Emplacement: Les Nioles 29, 2612 Cormoret.

Parcelle: 619.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: remplacement toiture existante avec éternit intégral de couleur Rougit N 1015.

Evacuation des eaux: raccordement existant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Elie et Marianne Zürcher, route de Villeret 11, 2612 Cormoret.

Propriétaire foncier: Elie et Marianne Zürcher, route de Villeret 11, 2612 Cormoret.

Auteur du projet: Elie Zürcher, route de Villeret 11, 2612 Cormoret.

Projet: rénovation de la façade ouest, changement du matériau de revêtement en tôle trapézoïdale.

Dérogation: article 413 du règlement communal de constructions.

Emplacement: route de Villeret 11, 2612 Cormoret.

Parcelle: 198.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: fondations et construction portante inchangées. Façade en tôle et translucides de couleur brune.

Evacuation des eaux: raccordement existant

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Le Conseil municipal

Cortébert



Avis de construction

Requérant: Grosjean Xavier, Les Vernayes 16, 2607 Cortébert.

Auteur du projet: Entreprise Générale Menuiserie Morand, rue Principale 43, 2735 Valbirse.

Propriétaires fonciers: Grosjean Xavier et Charliène, Les Vernayes 16, 2607 Cortébert.

Projet: aménagement d'une place en pavés filtrants entre la route et l'habitation. Garage avec toiture en tôles ondulées, façade en lames et porte de garage sectionnelle. Nouvelle barrière en verre pour balcon sud. Agrandissement du balcon existant côté ouest avec nouvel escalier. Pose d'une barrière en verre sur nouveau balcon ouest.

Lieu-dit: Les Vernayes 16.

Parcelle: 947.

Zone: H2.

Dimensions: selon plans déposés.

Fondations: -

Façades: lames en bois massif

Toit: appentis, tôles ondulées, inclinaison 2°.

Zone de protection des eaux: Au.

Dérogations: articles 15 et 42 RCo (distances aux fonds voisins)

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 20 novembre 2020

Le Secrétariat municipal

Courtelary



Avis de construction

Requérant: Saglini Sylvain, Promenade de la Suze 15, 2608 Courtelary

Auteur du projet: idem que requérant.

Propriétaire foncier: idem que requérant.

Projet de construction: fermeture de la terrasse couverte pour créer un jardin d'hiver + construction d'une annexe non chauffée au nord-ouest + canal de cheminée externe côté ouest, le tout au bâtiment sis à Promenade de la Suze 15 sur parcelle N° 1332, zone H1.

Dimension: selon plans déposés.

Genre de construction: briques avec crépi blanc et toit en terre cuite de couleur anthracite.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 10 novembre 2020

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Bern.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 833, au lieu-dit: « Rondchâtel », Péry, commune de Péry-La Heutte.

Projet: échange d'antennes sur une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / ROND.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 décembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 novembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Stefania Di Renzo et Sébastien Huguélet, Longue-Rue 2, 2504 Bienne.

Propriétaires fonciers: Stefania Di Renzo et Sébastien Huguélet, Longue-Rue 2, 2504 Bienne.

Auteur du projet: Deco & Architecture, Jean-Pierre Gerber, rue de l'Euchette 2a, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet de construction: construction d'une maison familiale avec garage intégré. Rue du Clos de Moge 8, parcelle N° 1047, zone H2.

Dimensions: selon les plans déposés.

Genre de construction: fondations radier en béton armé et fondations pare-gel. Construction portante en mur en briques T.C. Parois en mur T.C. de 12 cm. Plafonds en dalle béton. Façades en crépi rustique de couleur blanc cassé. Toit plat végétalisé. Chauffage par pompe à chaleur air eau externe.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 13 novembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Nicola Sampogna, rue du Monnet 24, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Cendrine et Nicola Sampogna, rue du Monnet 24, 2603 Péry.

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Micael Aellig, Pré Rond 17, 2735 Malleray.

Projet de construction: aménagement d'un talus stabilisé. Rue du Monnet 24, 2603 Péry. Parcelle N° 999, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: aménagement d'un talus stabilisé en tout venant grave 1 0-60 et 0-25mm. Enrochement à l'ouest de la parcelle en granit d'une hauteur de 120 cm. Talus stabilisé à 70° au sud de la parcelle d'une hauteur de 150 cm.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 13 novembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Mauro Vallera, rue des Quérons 3, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Sabrina et Mauro Vallera, rue des Quérons 3, 2603 Péry.

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Micael Aellig, Pré Rond 17, 2735 Malleray.

Projet de construction: aménagement d'un talus stabilisé. Rue des Quérons 3, 2603 Péry. Parcelle N° 1053, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: aménagement d'un talus stabilisé et végétalisé à 70° au sud de la parcelle en tout venant grave 1 0-60 et 0-25mm. Hauteur du talus 140 cm.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 13 novembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Marie-Jeanne et Emile Jufer, rue du Crêt 5, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Christine Bregnard, rue de la Cascade 6, 2603 Péry. Isabelle Jufer, rue du Crêt 5, 2603 Péry. Chantal Bühlmann, les Trois-Bornes 20, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: Marie-Jeanne et Emile Jufer, rue du Crêt 5, 2603 Péry.

Projet de construction: changement des fenêtres en bois et volets. Rue du Crêt 5, 2603 Péry, parcelle N° 251, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: changement des fenêtres en bois de couleur brune par des fenêtres en PVC de couleur blanche. Installation de barres de protection en inox. Changement des volets en bois en volets en aluminium de couleur comme existante.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 13 novembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Véronique et Yves Paroz, rue du Vergeret 11, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Véronique et Yves Paroz, rue du Vergeret 11, 2603 Péry.

Auteur du projet: Boegli Jardins, route Principale 7, 2762 Roche.

Projet de construction: installation d'une piscine chauffée extérieure. Rue du Vergeret 11, 2603 Péry, parcelle N° 1041, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: installation d'une piscine enterrée de forme rectangulaire de type mono-coque chauffée de 8m x 4m. Profondeur de 1.50m. Chauffage par pompe à chaleur. Couverture avec un volet immergé.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 13 novembre 2020

Le Conseil municipal

Renan



Modification du permis de construire N° 1149

accordé le 17 décembre 2019

Requérante: Marie Bourgogne, Berthold-Vuilleumier 11, 2616 Renan.

Auteur du projet: FPArchitectes, Avenue Soguel 1, 2035 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 457, au lieu-dit: «rue Berthold-Vuilleumier 11», 2616 Renan.

Projet: changement d'affectation d'une partie de l'usine en appartement, création d'un escalier extérieur en façade sud et d'un local au rez-de-chaussée pour l'installation d'une citerne, changement des fenêtres de l'étage, d'une porte et porte de garage au rez-de-chaussée et pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Modifications: pose d'une barrière sur le mur en limite de parcelle et réalisation d'une terrasse au niveau de l'escalier d'accès à l'appartement.

Dimension du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone centre, ensemble bâti.

Dérogations: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 20 novembre 2020 au 21 décembre 2020.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 20 novembre 2020

Le Conseil municipal

Romont



Avis de construction

Modification du permis de construire N° 05-2018 accordé le 13 novembre 2018

Requérant: Federico De Amicis, Rainweidstrasse 11, 6331 Hünenberg See / ZG.

Auteur du projet: IAL & Partners, Alberto Uboldi, Via Stella 17, 6850 Mendrisio / TI.

Propriétaire foncier: idem requérant.

Projet accordé: construction d'une maison individuelle avec couvert pour voiture et aménagement d'une piscine enterrée. Type de chauffage: pompe à chaleur air-eau et capteurs solaires sur le toit

Modifications apportées aux aménagements extérieurs: construction d'un mur le long de la rue du Quart Derrière avec des blocs de pierre naturelle et élargissement de la place de parc avec la construction d'un mur avec des blocs de pierre naturelle sur le côté nord-ouest à la limite des biens-fonds N°s 770 et 771.

Emplacement: parcelle N° 756, au lieu-dit: chemin du Pierrat 28, commune de Romont, zone H1.

Dérogations requises: art. 80 LR. Art. 12 RCC (mur dépassant 1.2 m). Accord des voisins.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: fondations béton. Etayage et parois en panneaux EPS avec structure béton. Façades plâtre, couleur blanc-gris. Toit à 2 pans, tuiles de couleur sombres.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Romont, le 13 novembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Modification du permis de construire N° 03-2020 accordé le 24 septembre 2020

Requérant: Arif Karayapi, Maria Schürerstrasse 16, 2540 Granges.

Auteur du projet: Haller Architekten GmbH, Andreas Haller, Dammstrasse 1, 4502 Soleure.

Propriétaires fonciers: Urs et Rita Lüthi-Affolter, rue du Quart Derrière 2, 2538 Romont. Margrit Tièche Meier, rue du Quart Derrière 2, 2538 Romont.

Projet accordé: démolition de l'ancienne remise N° 2a et construction d'une maison familiale avec garage intégré et piscine. Modification de la taille des fenêtres. Modification de la taille de la piscine (anc. 31,5 m²; nouv. 36m²). Déplacement de la douche/wc située au rez inférieure.

Emplacement: parcelle N° 903, Zone H2, rue du Quart Derrière 4, 2538 Romont.

Dérogation requise: art. 80 LR.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: fondations: béton. Etayage: acier. Parois et plafonds: béton: Façades avec isolation thermique extérieure et plâtrage, couleur blanc. Toit incliné 5% à un pan en métal gris.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Romont, le 13 novembre 2020

Le Conseil municipal

Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Au D SA, rue du Pont 36, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 1861, au lieu-dit: «rue du Pont 36a», commune de Saint-Imier.

Projet: construction provisoire (jusqu'à fin mars 2021) d'un couvert fermé sur tous les côtés, sur la terrasse de l'établissement «Au D».

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M1 et C3c.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 décembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 novembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Ursula et Paul Stump, Mühlematt 10, 6038 Gisikon.

Emplacement: parcelles N°s 794 et 983, au lieu-dit: «Combe Vaulère 120», Plagne, commune de Sauge.

Projet: pose d'une clôture en treillis d'une hauteur variant entre 1.2 m et 1.5 m délimitant un périmètre d'environ 2205 m².

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 novembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Daniela Stulz-Kocher et Hans Kocher, Prés du Creux 73, 2537 Vauffelin.

Auteur du projet: Canalundhofer Architektur GmbH, Klästerlirain 10, 2542 Pieterlen.

Propriétaires fonciers: Daniela Stulz-Kocher et Hans Kocher, Prés du Creux 73, 2537 Vauffelin.

Projet: démontage d'une partie des stores du garage au nord, inversion des pièces avec augmentation de la hauteur sous plafond de la cave, démolition partielle du mur de soutènement et création d'une digue renaturée au sud-ouest, construction d'un biotope (après-coup), ouvertures partielles et suppression du store sous la terrasse au lieu-dit «Prés du Creux 73» sis sur parcelle N° 291 du ban de Vauffelin, hors zone.

Dérogation: art. 24 ss LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 5 novembre 2020

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



Information à la population

Annulation de l'assemblée municipale du 7 décembre 2020

En date du 16 novembre 2020, les membres du conseil municipal ont décidé de renoncer à la tenue de l'assemblée municipale initialement fixée au 7 décembre 2020 en raison de la résurgence de la pandémie.

Ladite assemblée sera remplacée par un vote aux urnes et de plus amples informations seront communiquées à la population dans le courant du mois de décembre 2020.

Les membres du conseil et le président de l'assemblée vous remercient de votre compréhension.

Sonceboz-Sombeval, le 20 novembre 2020

Le Conseil municipal

BOURGEOISIE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Assemblée du 24 novembre

En raison des prescriptions liées au Covid: l'assemblée du 24 novembre 2020 siégera à 19h à la **halle de Gymnastique, rue des Prés.**

Et non comme convoquée rue du Collège 31.

La Secrétaire: Doris Vorpe

Sonvilier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Henri Rufener, Sur la Côte, 2610 Mont-Soleil.

Emplacement: parcelle N° 516, au lieu-dit: «Sur la Côte 24», Mont-Soleil, commune de Sonvilier.

Projet: demande de permis de construire après coup concernant la pose d'un tunnel agricole (bâche verte) à même le sol, ouvert sur deux côtés pour le rangement de machines agricoles.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 décembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 novembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Tramelan



Conseil général de Tramelan

En séance du 16 novembre 2020, le Conseil général a approuvé, sous réserve du référendum facultatif:

– le budget 2021 présentant un excédent de charges de 508'300 francs, en fixant:

- la quotité d'impôt à 1.94;
- la taxe immobilière à 1.30 ‰ de la valeur officielle.

Le référendum peut être demandé par la signature d'un vingtième des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le début du délai référendaire est le vendredi 20 novembre 2020.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois.

Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil municipal de Tramelan, Hôtel de Ville, Grand-Rue 106, 2720 Tramelan.

Le Conseil général de Tramelan, souverainement, a également

– adopté la Charte 2022 – 2031 de l'association Parc régional Chasseral et libéré un crédit périodique de 4 francs par habitant

– accepté la motion de Nathalie Mercier, Groupe Débat, et de Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée «Priorité à la mobilité douce pour les quartiers des Lovières et de la gare»

– accepté la transformation de la motion de Vincent Vaucher, PS, intitulée «Modification du règlement de la CoFi» en postulat

– nommé l'organe de vérification des comptes pour les années 2021 et 2022

– nommé le bureau du Conseil général pour l'année 2021, à savoir:

- Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, en qualité de président
- Swenn Lauber, UDC, en qualité de 1^{er} vice-président
- Pascal Mercier, PS, en qualité de 2^e vice-président
- Marc Nussbaumer, PS, en qualité de secrétaire
- Wilfrid Geremia, Groupe Débat, en qualité de secrétaire adjoint
- Thierry Gagnebin, PS, en qualité de scrutateur
- Raphaël Maire, PLR, en qualité de scrutateur

– accepté la résolution de Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée «5G: transparence et principe de précaution»

Un recours relatif aux présentes décisions peut être formé dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au lundi 21 décembre 2020. Il doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Tramelan, le 17 novembre 2020

Le Conseil municipal

Tramelan (suite)



Canton de Berne



Avis de construction N° 2020/56

Requérants: Schmutz Schweizer Anne et Schweizer Roland, Ferme du Clos-Giardat, 2345 La Chaux-des-Breuleux.

Auteurs du projet: idem requérants.

Projet: création de 3 appartements dans les combles + isolation de la toiture + création de 2 lucarnes en toitures nord et sud + ajout de 8 Velux en toitures (4x pan ouest et 4x pan est) + rénovation de la toiture. Parcelle N° 2365, zone Centre.

Emplacement: Grand-rue 129, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti: E.

Bâtiment: digne de conservation, objet C.

Protection des eaux: zone de protection éloi- gnée (zone S3).

La mise à l'enquête publique a lieu du 20 novembre 2020 au 21 décembre 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible également par courriel sur demande ou consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 20 novembre 2020

Le Commune de Tramelan

Avis de construction N° 2020/57

Requérant: Donzé André, Le Ténor 8, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à l'extérieur en façade nord (avec protection visuelle). Parcelle N° 1329, zone H2.

Emplacement: Le Ténor 8, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Dérogation: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 13 novembre 2020 au 14 décembre 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible également par courriel sur demande ou consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 13 novembre 2020

Le Commune de Tramelan

COMMISSION DES FINANCES

Oui aux crédits informatiques

La Commission des finances recommande à l'unanimité au Grand Conseil d'approuver les 14 crédits informatiques pour un total de 428,1 millions de francs qui lui seront soumis lors de la session d'hiver. Ces crédits ont été étudiés en détail par sa section compétente. Les tâches et les exigences que l'administration doit remplir ne cessent de croître et seule une informatique performante lui permet d'y faire face. La commission s'attend à ce que les coûts informatiques puissent être stabilisés à moyen terme.

La Commission des finances a étudié ces affaires en détail et posé des questions écrites à toutes les Directions concernant leur crédit. Elle a reçu des réponses circonstanciées (69 pages A4 au total). Des délégations des Directions ont ensuite été invitées par la section compétente de la commission à passer en revue et à discuter ces crédits.

Crédits pour les services de base

Pour les services de base dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), le Conseil-exécutif propose des crédits séparés, d'un montant peu important, uniquement pour la Direction de l'instruction publique et de la culture et pour la Direction des travaux publics et des transports. Pour le reste de l'administration, c'est l'Office d'organisation et d'information (OIO) de la Direction des finances qui est compétent et qui gère l'ensemble des moyens alloués aux services TIC de base. Le poste de travail cantonal, les imprimantes, les réseaux, etc. qu'utilisent tous les collaborateurs et collaboratrices du canton sont pilotés par l'OIO. Le crédit annuel demandé pour les services TIC de base gérés par l'OIO est en hausse de 6,4% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par un nouveau contrat avec la Bedag Informatique SA; il contient des prestations supplémentaires et des prestations que la BEDAG fournissait auparavant, mais sans les facturer. Une étude comparative sur le poste de travail cantonal est en cours de réalisation. Elle servira de base pour étudier des mesures d'optimisation.

Crédits pour les applications spécialisées

Les Directions demeurent responsables de leurs applications spécialisées, raison pour laquelle ces applications font l'objet d'un crédit pluriannuel séparé pour chaque Direction. Le renforcement de la centralisation se répercute dans ce domaine aussi. Il a permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble des applications utilisées et d'en supprimer 380, et de procéder à des rationalisations dans 240 autres cas. Malgré cela, les coûts augmentent dans presque toutes les rubriques par rapport à la période précédente. Mais des raisons plausibles ont pu être fournies pour ces dépenses supplémentaires. Les exigences auxquelles l'administration doit satisfaire augmentent dans presque tous les domaines (volumes en hausse, complexité croissante, normes de qualité et de sécurité plus strictes, nouveaux

projets de numérisation). Pour pouvoir faire face à ces exigences en hausse sans personnel supplémentaire, il est indispensable d'avoir des systèmes informatiques stables et performants. Les TIC évoluent toujours à un rythme soutenu et les systèmes deviennent vite obsolètes s'ils ne sont pas mis à niveau en permanence. Le gouvernement et l'administration sont très actifs sur ce plan, avec la Stratégie pour une administration numérique et l'actualisation de la Stratégie TIC pour la période 2021 à 2025. De plus, la crise du coronavirus a montré qu'une informatique performante garantissait à l'administration cantonale de pouvoir travailler efficacement, y compris lorsque le télétravail est de rigueur.

L'informatique sous la loupe de la politique

Cela fait plusieurs années que l'informatique est sous la loupe de la politique. Le rapport publié en 2014 suite à un audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale (rapport UPI) mettait en évidence un important potentiel d'amélioration. Le Conseil-exécutif a alors lancé le programme IT@BE, avec plusieurs objectifs: standardiser et centraliser systématiquement l'infrastructure informatique de l'administration cantonale et son pilotage; instituer un organe de pilotage stratégique des TIC; améliorer la gestion des coûts. Ce programme a permis de réaliser à ce jour des économies estimées à 7 millions de francs par an environ. D'ici la clôture du programme en 2021, les économies devraient atteindre 14 millions de francs par an.

Malgré la hausse générale des coûts, la Commission des finances propose à l'unanimité d'accepter les crédits demandés. Comme l'indiquent les prévisions, elle s'attend à ce que les coûts se stabilisent au cours des années à venir (en particulier après la réalisation du gros projet d'ERP, qui demande de gros investissements). Elle continuera donc de suivre attentivement l'évolution des dépenses.

Crédit complémentaire pour le système NeVo/Rialto

La Police cantonale et le Ministère public du canton de Berne développent avec Swisscom un nouveau système de gestion des dossiers. Le but est de pouvoir travailler sans rupture de support, depuis l'ouverture des dossiers par la police jusqu'à la clôture des procédures par le Ministère public. Le volume des dossiers concernés est énorme et le nouveau système facilitera le travail quotidien des policiers et des procureurs. D'importants gains de productivité sont attendus et beaucoup de programmes employés actuellement pourront être supprimés. Il s'agit d'un projet pilote à l'échelle suisse, dans lequel de nouvelles fonctionnalités doivent être intégrées, ce qui motive la demande de crédit complémentaire. La Commission des finances a été sensible à l'argument selon lequel les dépenses supplémentaires sont nécessaires pour obtenir les gains de productivité visés. Elle rend donc un avis favorable. Le système NeVo/Rialto sera mis en place l'an prochain. Il a en outre suscité l'intérêt d'autres cantons, qui envisagent de l'adopter.

Le 16 novembre 2020

Le Grand Conseil

AGRICULTURE

L'offensive bernoise bio entre dans une deuxième phase

L'agriculture bernoise doit s'assurer une part plus importante du marché des produits biologiques. C'est pourquoi le canton de Berne réoriente son offensive bio pour les cinq prochaines années. Elle sera désormais principalement axée sur la promotion des ventes. L'objectif de l'offensive bernoise bio 2025 est d'augmenter la plus-value dans le secteur tout en valorisant les produits biologiques. La deuxième phase de l'offensive bernoise bio a été lancée dans le cadre d'une manifestation de réseautage virtuelle.

L'offensive bernoise bio a été couronnée de succès en 2020: 2898 hectares de terres ouvertes et de cultures spéciales ont été convertis à l'agriculture biologique entre 2016 et 2020, alors que l'objectif était fixé à 2000 hectares. Aujourd'hui, environ 14% des exploitations agricoles bernoises (1416 exploitations) travaillent conformément aux prescriptions de l'agriculture biologique.

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) souhaite exploiter cette tendance positive. Elle bénéficie d'un large soutien pour le lancement de l'offensive bio 2025, qui sera axée sur la promotion des ventes. L'objectif est d'augmenter les ventes de produits biologiques bernoises. L'ensemble de la filière sera pris en compte, du champ à l'assiette, de l'agriculture jusqu'aux consommateurs et consommatrices. En collaboration avec tous les porteurs de projets et partenaires, l'offensive bernoise bio 2025 a été lancée aujourd'hui dans le cadre d'une manifestation de réseautage virtuelle. «En ce moment, les innovations ont la cote, y compris dans le domaine de l'agriculture ainsi que dans les secteurs situés en amont et en aval», a expliqué Christoph Ammann, conseiller d'Etat et directeur de l'économie, de l'énergie et de l'environnement. Les atouts de l'agriculture biologique pourraient être encore davantage mis en avant, ce qui permettrait aux exploitations agricoles de bénéficier d'une création de valeur plus importante.

Nouveaux champs d'action et communication marketing renforcée

Les projets de l'offensive bernoise bio 2025 sont les suivants:

Modèles d'affaires et produits novateurs: de nouvelles méthodes sont testées, de nouveaux modèles d'affaires sont élaborés et des produits à forte valeur ajoutée sont développés.

Communication: les consommateurs et consommatrices découvrent ce qui se cache derrière les produits bio.

Réseau et coopération: les organisations et les exploitations sont mises en réseau tout au long de la chaîne de création de valeur.

Alimentation: des informations et des explications sont fournies sur le thème de l'alimentation; des partenaires (p. ex. grandes villes) sont recherchés pour des projets dans le domaine de la restauration collective.

Le 16 novembre 2020

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Réclame

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Commune municipale de Tramelan, Grand-rue 106, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N°s 3238 et 1697, aux lieux-dits: «rue des Deutes 11 et chemin du Château 30», commune de Tramelan.

Projet: pose de deux conteneurs semi-enterrés supplémentaires pour la récolte des ordures ménagères.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: plan de quartier «Les Deutes» et ZBP 17.

Dérogations: art. 80 LR et 19 du règlement de quartier «Les Deutes».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 novembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ”
- PYTHAGORE -

ELA
SUISSE / SCHWEIZ

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !
IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7